



LE DEVOIR

Vol. CIII N° 218

LE DEVOIR, LE MARDI 25 SEPTEMBRE 2012

1,09 \$ + TAXES = 1,25 \$

COMMISSION CHARBONNEAU

La mafia des chantiers à New York : un air de déjà-vu

L'ancien agent du FBI
Joseph Pistone évoque les
liens entre le clan Bonanno
et la mafia montréalaise

KATHLEEN LÉVESQUE

Après une semaine de témoignages d'experts, la commission Charbonneau s'est rapprochée lundi de l'industrie de la construction, un univers investi par la mafia, où la corruption des politiciens, des donneurs d'ouvrage et l'infiltration des syndicats ainsi que le placement de la main-d'œuvre sont monnaie courante. Du coup, les travaux de la commission ont trouvé écho au Québec.

C'est ce qui ressort des déclarations de l'ex-agent du FBI Joseph Pistone qui a décrit devant la commission Charbonneau un système de corruption au sein de l'industrie de la construction new-yorkaise. M. Pistone qui a utilisé le nom de Donnie Brasco pour être accepté au sein de la famille Bonanno, a raconté comment la mafia de New York a mis sur pied une organisation appelée le « Club » afin d'avoir la mainmise sur les lucratifs contrats de la construction et ainsi se partager la manne.

Cela ressemble à ce qui se passe dans la grande région de Montréal où il existerait un cartel d'entrepreneurs connu sous le nom de « Fabulous Fourteen ». Un regroupement de firmes de génie-conseil connu comme le « club des neuf » travaillerait main dans la main avec

VOIR PAGE A 8 : MAFIA

BUREAU-BLOUIN : RESSOUDER LES GÉNÉRATIONS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le député Léo Bureau-Blouin au cours de l'entretien qu'il a accordé au *Devoir*, lundi. L'adjoint parlementaire à la jeunesse promet de ne pas faire de l'accessibilité aux études son seul combat.

« Quelque chose se passe, et je veux profiter de cette effervescence »

Entre Québec et Laval-des-Rapides, où il cherche toujours un appartement à louer, entre son rôle de leader étudiant et de député qui occupera les fonctions d'adjoint parlementaire à la jeunesse, Léo Bureau-Blouin, est en pleine transition. *Le Devoir* l'a intercepté au passage, avant qu'il ne prenne littéralement son envol dans les hautes sphères de la politique.

LISA-MARIE GERVAIS

Il n'aura pas de portefeuille, ni de limousine, même si, à l'occasion, il profitera de celle de son voisin de palier à Québec, le ministre des Relations internationales, Jean-François Lisée. Mais cela n'empêchera pas Léo Bureau-Blouin de tout mettre en œuvre pour relever les défis qui lui ont été confiés. « *La marche n'est pas trop haute* », déclare le jeune homme, confiant mais humble. « *On me confie des responsabilités qui*

ne sont pas trop grandes. Je pense être en mesure de relever les défis. Je n'ai pas de pouvoir de signature et je ne pourrai engranger des dépenses [...], mais j'ai un certain nombre de responsabilités qui me donnent une légitimité d'action, me permettent d'intervenir publiquement sur certains sujets précis. »

Déjà, celui que plusieurs — y compris la première ministre — nomment simplement « Léo » s'est forgé une idée sur ses nouvelles fonctions d'adjoint parlementaire à la jeunesse, qui relève de *facto* du premier ministre. « *Je vois mon rôle comme celui d'un conseiller. Bien sûr, sur la question du sommet sur l'enseignement supérieur, mais plus largement sur comment faire pour que les jeunes se sentent bien représentés et favoriser leur participation à la démocratie* », explique M. Bureau-Blouin, en entrevue au *Devoir*.

Réfléchir à des façons de faire mieux avec des structures déjà en place comme les carre-

VOIR PAGE A 8 : BUREAU-BLOUIN

FERMETURE DE GENTILLY-2

Le PQ défend

une « sage » décision

La CAQ demande
une commission
parlementaire sur le cas
de la centrale nucléaire

ALEXANDRE SHIELDS

Devant le tollé soulevé par l'annonce de la fermeture de la seule centrale nucléaire du Québec, le Parti québécois s'est défendu lundi en invoquant une décision « sage » d'un point de vue économique. La Coalition avenir Québec n'en réclame pas moins une commission parlementaire pour débattre de l'avenir de la centrale Gentilly-2. Pendant ce temps, le milieu des affaires et les élus locaux se mobilisent pour sauver les installations de Bécancour.

« *Il faut être à l'écoute. On va travailler avec les gens du milieu. C'est une décision qui est importante, mais je crois que c'est une sage décision économique* », a souligné la nouvelle ministre des Ressources naturelles, Martine Ouellet, au cours d'un entretien avec *Le Devoir*. Un message qu'elle a d'ailleurs répété sur plusieurs tribunes tout au long de la journée, lundi, afin de défendre l'annonce de fermeture confirmée la semaine dernière par la première ministre Pauline Marois.

Selon M^{me} Ouellet, il est déjà acquis que les coûts qu'entraînerait une éventuelle réfection seraient prohibitifs. « *On sait très bien que les coûts ont augmenté beaucoup. Prenez l'exemple de Point Lepreau. La réfection devait se faire en 18 mois. On a dépassé les 50 mois, ce n'est toujours pas terminé et les dépassements de coûts sont très importants.* » Les plus récentes données indiquent que les travaux de remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick, devraient dépasser les 2,4 milliards de dollars, soit un milliard de plus que ce qui était prévu au départ.

La ministre estime aussi que le maintien de la centrale n'est plus justifiable d'un point de vue économique. « *En termes de production d'électricité, par rapport aux alternatives, ce n'est plus concurrentiel* », a-t-elle souligné. Pour le moment, les coûts pour la réfection de la centrale — qui représente 2% de la production électrique du Québec — sont estimés à environ deux milliards. Il s'agit toutefois d'une évaluation préliminaire. Ces travaux nécessiteraient l'embauche d'environ 800 travailleurs.

Mais Martine Ouellet a admis du même coup

VOIR PAGE A 8 : GENTILLY

Économie · Une
croissance plus faible
que prévu complique
le casse-tête financier
auquel doit faire face le
gouvernement Marois.
Page B 1



Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles



AUJOURD'HUI



Syrie · L'émissaire de l'ONU et de la Ligue arabe dresse un tableau sombre de la situation devant le Conseil de sécurité. Page B 5

Diplomatie · Le Canada et la Grande-Bretagne partageront des bureaux en Birmanie et en Haïti. Page A 3



Avis légaux..... B 6
Décès..... B 4
Météo..... B 2
Mots croisés..... B 8
Petites annonces..... B 4
Sudoku..... B 6



ÉCOUTEZ POUR VOIR

René Homier-Roy EN SEMAINE 5 H

AUJOURD'HUI À 8 H 15

Fred Pellerin, « De peigne et de misère ».

Réalisation: Nadia Pelellon
Radio-Canada.ca / cbm



ACTUALITÉS

CONVERSATION PUBLIQUE DE L'INM

Exploitation minière : l'État est invité à assumer ses responsabilités

LOUIS-GILLES FRANCŒUR

Le débat public amorcé l'automne dernier par l'Institut du Nouveau Monde (INM) sur l'exploitation minière au Québec a permis d'établir que nombre de citoyens reprochent à l'État de ne pas assumer suffisamment la défense de l'intérêt public dans ce domaine, par mollesse ou conflit d'intérêts, un trait qui aurait été particulièrement mis en relief par la crise des gaz de schiste.

C'est ce que révèle le bilan de cette forme de consultation, baptisée « Conversation publique », que l'INM rendait public lundi. Cette « conversation », où les débats se déroulent dans un contexte moins protocolaire que celui des audiences réglementées, a été financée en grande partie par l'industrie minière, qui a fourni 145 000 \$ du budget de 190 000 \$, tout en laissant à l'INM liberté entière pour mener à sa manière ces « conversations ». Des débats ont été organisés dans dix villes en onze mois.

Dans la région trifluvienne notamment, une région au centre du dossier des gaz de schiste, les citoyens ont affiché, note le bilan, « une grande déception à l'endroit de l'État de même qu'envers les compagnies minières. Le message est assez clair : que l'État assume ses responsabilités. Fiduciaire des ressources naturelles, c'est à lui de les protéger. Les lois et les règlements en environnement, qu'il les applique sévèrement ».

« Pour d'aucuns, poursuit le document, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ne peut pas à la fois agir pour protéger le territoire, l'environnement, les citoyens à part entière, et se faire le chantre et le promoteur de l'industrie minière », comme l'aurait illustré l'arrivée de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

Ainsi, conclut l'INM, « les citoyens seraient prêts à apprécier davantage le secteur minier s'il évoluait dans la bonne direction,

notamment en remettant en cause l'urgence que ressentent certains d'exploiter rapidement et massivement les ressources minières ». Souhaitant que prenne fin le « tout-à-l'économie », les centaines de participants à l'exercice — auxquels se sont ajoutés des milliers par Internet — ont plaidé en faveur d'une « nouvelle vision partagée du développement minier si l'on veut éviter la répétition du contre-exemple de l'industrie du gaz de schiste ».

Parmi les préalables à ce changement de cap, le bilan note une plus grande transparence et un accès élargi à l'information nécessaire, des analyses avantages-coûts « indépendantes » qui permettraient de déterminer le niveau optimal d'exploitation, une révision du régime de redevances, des consultations publiques rigoureuses et une validation du degré d'acceptabilité sociale des projets.

Les citoyens, note le rapport, veulent aussi qu'on laisse une partie des ressources aux prochaines générations, quitte à optimiser une exploitation plus parcimonieuse, doublée d'une transformation secondaire, voire tertiaire des ressources minières. Le partage des bénéfices devrait aussi profiter davantage aux régions ressources, qui pourraient ainsi diversifier leur économie pour se préparer contre le choc postminier.

Sur le plan environnemental, plusieurs ont souligné qu'il faudrait améliorer les ressources humaines et techniques consacrées au contrôle et à la réduction de l'empreinte écologique de cette industrie. Enfin, on souhaite en régions que l'industrie utilise davantage la main-d'œuvre locale et qu'elle participe à sa formation et au développement de technologies de pointe en matière de protection environnementale, stimulée en cela par des normes plus strictes.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des centaines d'arrestations ont eu lieu lors du long conflit étudiant.

L'amnistie pour les étudiants?

Les accusations nuiront à l'avenir des jeunes, clame un groupe

Des étudiants se mobilisent pour réclamer l'abandon des poursuites pour tous ceux et celles qui ont été arrêtés lors des manifestations durant le conflit étudiant.

Ce mouvement d'amnistie générale, lancé par le cégépi Simon Lefranc et appuyé notamment par le collectif Profs contre la hausse, estime que ces accusations sont néfastes tant pour les étudiants que pour l'État et, surtout pour la Ville de Montréal, à qui il en coûte cher. « Des accusations criminelles peuvent amener un casier judiciaire qui sera néfaste pour la future carrière des étudiants » et pourrait priver le Québec d'un grand nombre d'ingénieurs, d'avocats et de médecins, peut-on lire dans une lettre publiée dans notre page Idées (A 7). Il y aurait là une occasion de soulager « un système judiciaire pris à la gorge », explique-t-on.

Car, en effet, l'annulation par décret de la hausse des droits de scolarité et l'abrogation de la loi 12 n'entraîne pas pour autant l'annulation des poursuites. Selon Marc-Antoine Cloutier, de la clinique Juripop, la majorité des infractions ont été commises au Code de la sécurité routière. « Il faudrait maintenant que la Ville de Montréal envoie

à tous ces gens une lettre pour leur dire qu'elle ne leur fixera pas leur audition », a-t-il dit en précisant que des avocats rencontreront la Ville à ce sujet en début de semaine prochaine. « Sinon, ça va coûter extrêmement cher ».

Toutefois, les infractions au Code criminel, moins nombreuses, devront être traitées au cas par cas. « Ça va se négocier entre les procureurs », croit M. Cloutier. « On a bon espoir qu'elles seront abandonnées. » Et les infractions en vertu de la loi 12? « Le procureur général pourrait avoir un rôle à jouer là-dedans et les retirer », a-t-il ajouté en indiquant que son organisation n'a pas ce type de dossier à défendre.

Créée pour soutenir la cause, la page Facebook d'Amnistie générale fait également mention d'une manifestation de soutien à Gabriel Nadeau-Dubois, ex-porte-parole de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), le 27 septembre prochain, jour du début des audiences de son procès.

Le Devoir

Népal: la famille Ouimet garde espoir

La famille du cardiologue québécois Dominique Ouimet, qui manque à l'appel depuis que son expédition a été emportée dimanche par une avalanche, garde espoir de revoir l'homme de 48 ans sain et sauf.

Pourtant, des secouristes ont retrouvé lundi en milieu de journée huit des alpinistes qui tentaient d'atteindre le sommet du mont Manaslu, dans l'Himalaya, et s'efforçaient d'en récupérer un neuvième, selon le chef de police Basanta Bahadur Kuwar. L'identité des morts et des disparus demeurait incertaine, mais M. Kuwar a confirmé que le Dr Ouimet qui travaillait à l'Hôpital de Saint-Jérôme manquait toujours à l'appel. « Même si les chances sont peut-

être minces, je crois que nous devons nous accrocher à l'idée qu'il est solide, qu'il se trouve sans aucun doute sans danger, dans l'espoir qu'il reçoive notre énergie », a affirmé sa sœur Isabelle Ouimet sur les ondes de Radio-Canada. « Pour l'instant, je crois que c'est ce que nous pouvons faire », a-t-elle ajouté.

L'avalanche a frappé le campement du groupe situé à 7000 mètres vers 4 h dimanche matin alors que les alpinistes se préparaient pour l'ascension du sommet himalayen. Au moins neuf personnes ont été tuées.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

La CAQ dénonce la hausse d'impôt rétroactive

ANTOINE ROBITAILLE

Après le Parti libéral en fin de semaine, la Coalition avenir Québec (CAQ) a dénoncé lundi la hausse d'impôt rétroactive annoncée par le gouvernement Marois la semaine dernière. « C'est maladroit, c'est improvisé », a lancé François Bonnardel, porte-parole de la CAQ en matière de Ressources naturelles.

En campagne, le Parti québécois avait promis d'abolir la taxe santé de 400 \$ par famille. Le coût de cette mesure était de 950 millions de dollars, selon les chiffres utilisés par la chef péquistre lorsqu'elle avait pris son engagement, le 8 février. Pour que l'opération se fasse « à coût nul », le PQ entend ajouter deux nouveaux paliers d'imposition pour les « salariés gagnant plus de 130 000 \$ et plus de 250 000 \$ ». Il a confirmé en fin de semaine vouloir le faire dès la déclaration de revenus pour l'année 2012.

La CAQ est favorable à l'abolition de la « taxe santé », mais seulement pour la classe moyenne (à laquelle elle promettait en plus une réduction d'impôt de 600 \$). Pour la critique en matière de finances de la CAQ, Christian Dubé, la mesure fiscale rétroactive du PQ correspond à une « attaque contre les entrepreneurs » et il a réclamé des précisions de la part du gouvernement.

Le président du Conseil du patronat, Yves-Thomas Dorval, a souligné que 160 000 contribuables déclarent gagner plus de 130 000 \$ par année, ce qui représente 2,5 % des contribuables. A eux seuls, ils paient 26 % de tous les impôts collectés. « Le Québec, ce n'est pas les États-Unis: l'écart entre les riches et les pauvres est très faible. Pourquoi? Parce qu'[...] on est pauvres en riches et on veut s'appauvrir encore en les expulsant ailleurs », a-t-il pesté à l'émission *Dutrizac* au 98,5. Le ministre des Finances, Nicolas Marceau, a promis de préciser la position du gouvernement sur la taxe santé mardi.

Le Devoir

LA SAISON DE LA LECTURE DE MONTREAL

saisondelalecture.com

Du 21 septembre au 19 novembre 2012

Plus de 10 prix littéraires réputés • 3 500 rencontres d'auteurs enlevantes • 1 000 heures de conte captivantes • 1 200 ateliers de lecture et d'écriture passionnants • 100 librairies inspirantes • 1 000 auteurs créatifs • 6 millions de documents à emprunter

Stéphane Bureau, porte-parole

La Saison de la lecture c'est ma saison préférée!

Pour une Saison pas comme les autres participez à nos concours facebook.com/saisondelalecture

ALQ, artv, Bibliothèque Montréal, Bibliothèque Québec, FIL, Fondation pour l'alphabétisation, Réseau réussite Montréal, SALON LIVRE DE MONTREAL, UNEQ, 98.5 fm

FRANÇOIS PESANT LE DEVOIR
Jeanne Corriveau

Des fleurs pour Jeanne Corriveau

Fait inusité, le conseil municipal de Montréal a présenté hier une motion unanime pour souligner le travail exceptionnel... d'une journaliste. Les trois partis ont souligné la contribution inestimable à la vie démocratique de notre collègue Jeanne Corriveau, qui a quitté l'hôtel de ville, avec un pincement au cœur, pour s'occuper dorénavant du secteur de la santé,

toujours au *Devoir*. Le leader de la majorité, Marvin Rotrand, et la chef de Vision Montréal, Louise Harel, ont salué la rigueur et la probité de Mme Corriveau, qui bénéficie d'une enviable cote de popularité à l'hôtel de ville. Brian Myles, qui la remplacera désormais aux affaires municipales, après plus de 12 ans à la justice, aura fort à faire pour lui succéder avec honneur.

Le Devoir

Chefferie du PLQ: règles connues à la fin d'octobre

Les règles entourant la course à la chefferie du Parti libéral du Québec ne seront connues qu'au Conseil général qui aura lieu le 20 octobre prochain, a indiqué, hier, la porte-parole de la formation politique Sarah Shirley. Le comité exécutif du PLQ a formé dimanche un comité pour définir un projet de règlement qui sera soumis aux membres du parti réunis

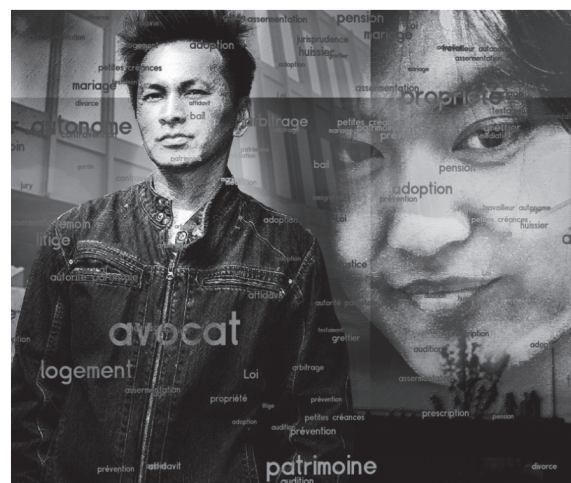
lors du Conseil général. Les membres pourront alors modifier ce projet, a précisé la porte-parole. Rappelons que tant Raymond Bachand que Philippe Couillard ont affirmé qu'ils n'annonceraient s'ils se portent ou non candidats à la chefferie qu'une fois avoir pris connaissance des règles régissant la course.

Le Devoir

Infrastructures: les grandes villes sont inquiètes

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) réclame davantage d'aide pour financer les infrastructures dans les grandes villes. Une étude sur le sujet sera rendue publique ce matin à Lévis en présence des ténors du regroupement. À la lumière de ses conclusions, le président de l'UMQ, Éric Forest est inquiet quant à la « pérennité des investissements », a annoncé le communiqué diffusé lundi.

Le Devoir



Votre magazine d'information juridique

LE DROIT DE SAVOIR

Ce soir : Les implications juridiques de l'achat ou de la location d'un véhicule neuf

Tous les mardis 20 h

POUR TOUT SAVOIR : WWW.CANALSAVOIR.TV

COPRODUCTION :

Barreau du Québec

Télé-Québec

SUR LES ONDES DE :



canal SAVOIR

PARTENAIRE MÉDIA :

LE DEVOIR

101.5 Radio-Québec

ACTUALITÉS

Rendez-vous
à KinshasaMICHEL
DAVID

Après les massacres de Lubumbashi, au printemps 1990, on avait trouvé inacceptable de tenir le IV^e Sommet de la Francophonie au Zaïre l'année suivante. Le président de l'époque, Mobutu Sese Seko, avait un bilan exécrationnel en matière de respect des droits de la personne. On avait donc démissionné le Sommet à Paris.

Depuis, le Zaïre a été rebaptisé République démocratique du Congo (RDC), et Joseph Kabila, qui a succédé à son père Laurent-Désiré, assassiné en janvier 2001, en est aujourd'hui le président. On ne peut cependant pas dire que le pays soit devenu un modèle de démocratie pour autant.

Déjà au sommet de Moncton, en 1999, Lucien Bouchard n'avait pu cacher son inconfort de devoir serrer la main de M. Kabila père. Clairement, la malaise persiste. Aussi bien les Nations unies que l'Union européenne ont condamné la fraude qui a marqué les élections de novembre dernier, tandis qu'Amnistie internationale a dénoncé l'arrestation arbitraire des opposants au régime et la censure imposée aux médias.

On a cependant pris acte du fait que le RDC est le deuxième État francophone de la planète. Il ne faudrait surtout pas qu'elle passe à l'anglais, comme l'a fait son voisin rwandais. Contrairement à ce qui s'était produit il y a vingt ans, on a donc décidé que la tenue du XIV^e sommet à Kinshasa, du 12 au 14 octobre prochain, ne contribuerait pas à relever le prestige d'un dictateur, mais donnerait plutôt un coup de pouce à la démocratie et à la langue française.

C'est dans ce contexte que Pauline Marois fera son entrée sur la scène internationale. Elle n'a pas eu la même chance que ses prédécesseurs péquistes, qui pouvaient toujours compter sur un bon accueil en France, même quand le PQ était dans l'opposition. Nicolas Sarkozy, qui s'était ouvertement rangé dans le camp fédéraliste, ne l'aurait tout simplement pas reçue.

Pauline Marois doit impérativement s'imposer au Sommet de la Francophonie

De telles occasions ne sont pas très nombreuses pour la première ministre d'une simple province. Tout le monde connaît les projets du PQ. M^{me} Marois doit impérativement s'imposer, c'est-à-dire qu'elle doit trouver un moyen de se différencier du Canada. Le hasard a également voulu que sa première rencontre avec Stephen Harper depuis les élections du 4 septembre dernier ait lieu à Kinshasa. Elle pourrait donc faire d'une pierre deux coups et donner un aperçu de la façon dont la « gouvernance souverainiste » se manifesterait à l'extérieur.

Le gouvernement canadien a généralement tenu le haut du pavé lors des derniers sommets, mais le thème retenu cette année se prête bien à l'expression de la différence québécoise : « Francophonie, enjeux environnementaux et économiques face à la gouvernance mondiale ». S'il y a un domaine où les positions canadiennes et québécoises sont diamétralement opposées, c'est bien l'environnement. Le virage vert de M^{me} Marois sera tout à fait de circonstance.

Les discussions à caractère politique sont en principe réservées aux chefs d'État. M^{me} Marois devra donc être investie d'une fonction qui lui permette de s'exprimer. Ainsi, lors du premier Sommet, en 1986, Robert Bourassa avait profité de son rôle de rapporteur pour proposer une sorte de « plan Marshall » destiné aux pays du Sud, qui avait laissé Brian Mulroney pantois.

Il appartient au nouveau ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Jean-François Lisée, d'assurer cette visibilité à sa patronne. Dans son blogue, M. Lisée raconte qu'il a reçu son vaccin contre la fièvre jaune en prévision du voyage à Kinshasa. Il devrait donc être au sommet de sa forme.

M^{me} Marois croquera le président français François Hollande à Kinshasa, mais le tête-à-tête officiel aura lieu après le Sommet à Paris. Le changement de locataire à l'Élysée changera évidemment la dynamique des relations Paris-Ottawa-Québec, mais jusqu'ou M. Hollande voudra-t-il aller au-delà de la réaffirmation de traditionnelle « non-ingérence, non-indifférence » ?

La première ministre et son ministre des Relations internationales vont sans doute tenter de convaincre leurs amis français que c'est simplement une question de temps avant que le PQ ne retrouve une majorité à l'Assemblée nationale et soit en mesure de tenir un nouveau référendum.

Ces assurances suffiront-elles à convaincre M. Hollande de s'engager davantage en réitérant que la France « accompagnera le Québec quel que soit le chemin qu'il choisira », comme l'avait assuré Jacques Chirac ?

M. Hollande a sans doute moins d'atomes crochus avec Stephen Harper que n'en avait son prédécesseur, mais il pourrait bien hésiter avant de froisser un allié et un important partenaire commercial, alors que l'appétit de souveraineté des Québécois semble pour le moins incertain.

mdavid@ledevoir.com

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Colocation diplomatique canado-britannique

Le Canada et la Grande-Bretagne partageront des bureaux en Birmanie et en Haïti

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

La colocation de bureaux entre diplomates canadiens et britanniques pourrait devenir de plus en plus courante, puisque les deux pays ont annoncé lundi avoir signé une entente pour faciliter ce « soutien mutuel » dans leurs missions à l'étranger. Une pratique qui, si peu répandue soit-elle pour le moment, risque grandement de miner l'indépendance diplomatique du Canada sur la scène internationale, selon d'anciens diplomates.

Les ministres des Affaires étrangères des deux pays ont parlé d'une simple « entente administrative », permettant de déployer certains diplomates à moindres coûts. « Cette entente nous permet de nous concentrer sur une diplomatie intelligente et de faire la promotion du Canada à l'étranger, sans dépenser de grandes sommes d'argent des contribuables sur des briques et du mortier », a plaidé le ministre canadien, John Baird. Pas question de partager un ambassadeur ou de fusionner la politique étrangère des deux pays, a-t-il répété. Il s'agit simplement de profiter d'ambassades ou de consulats d'un allié, plutôt que de mettre sur pied une mission toute canadienne.

Pour l'instant, on compte seulement deux cas : un diplomate canadien profite présentement de l'ambassade britannique en Birmanie, tandis que les Britanniques travailleront dans les locaux des Canadiens en Haïti.

En point de presse au Parlement, M. Baird n'était pas en mesure de détailler la liste de pays où le Canada et la Grande-Bretagne pourraient à terme partager leurs bureaux diplomatiques.

SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE
Le ministre britannique des Affaires étrangères, William Hague, en compagnie de John Baird

« Nous ne pouvons pas être présents partout [...] C'est le genre de coopération pratique que prennent ensemble des ministres des Affaires étrangères sensés dans un monde où il y a plus de centres de décision que jamais et où nous devons être présents dans plus d'endroits que jamais », a à son tour plaidé le ministre britannique William Hague, de passage à Ottawa.

Au bureau du ministre Baird, on insiste sur le fait que la pratique n'est pas nouvelle. Ce qu'a corroboré l'ancien ambassadeur canadien Michel Duval. « Mais si on en fait une politique d'économies d'échelle, ce qu'on risque de faire c'est de diminuer notre présence internationale », a-t-il toutefois expliqué.

D'autant plus que, peu importe l'allié, chacun peut se faire des ennemis au fil du temps, et le Canada devrait éviter de déployer son drapeau aux côtés de celui d'un autre, de peur d'hériter de ces futurs rivaux. « Quand on commence à être le meilleur ami des uns, on se fait des ennemis », a prévenu M. Duval, en entrevue avec *Le Devoir*.

ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE
Stephen Woodworth répète depuis des jours qu'il ne croit pas avoir suffisamment d'appuis pour espérer l'adoption de sa motion.

AVORTEMENT

Voter contre, au nom du Christ

Un député néodémocrate de Québec s'opposera à la motion sur le fœtus au nom des enseignements chrétiens

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le député néodémocrate de Beauport-Limoilou, Raymond Côté, est croyant et ne s'en cache pas. Il reconnaît aussi que son collègue conservateur Stephen Woodworth a cherché son appui pour faire adopter sa motion reconsidérant le statut légal du fœtus humain. Mais c'est justement au nom de sa foi en Jésus Christ qu'il votera contre, mercredi soir.

« C'est carrément ouvrir une boîte de Pandore », dit M. Côté en entrevue avec *Le Devoir* à propos de la motion M-312 de M. Woodworth. Cette motion vise à mettre sur pied un comité parlementaire qui étudierait quand, au juste, un fœtus humain doit être considéré comme une personne aux fins d'application des dispositions du Code criminel sur l'homicide. Plusieurs considèrent cette motion comme le premier pas vers la criminalisation de l'avortement et M. Côté est du lot.

« Je suis strictement contre toute tentative de criminaliser l'avortement », dit-il, estimant qu'il faut plutôt apporter du soutien aux femmes qui envisagent cette option. « C'est aussi en concordance avec mes croyances en tant que catholique. C'est un peu comme le Christ qui avait une approche d'accueil [des autres] et de renvoi à leur propre conscience. Si j'imposais aux autres quoi faire, je serais comme les Pharisiens. » Les Pharisiens étaient ces gens qui obéissaient à la lettre aux tables de loi de Moïse et qui s'attiraient les foudres de Jésus.

M. Woodworth répète qu'il ne croit pas avoir suffisamment d'appuis pour espérer l'adoption de sa motion. Stratégie pour stimuler ses partisans? Reste que le vote sera absolument libre du côté conservateur; même les ministres voteront comme ils le désirent.

« Les Britanniques n'ont pas un passé sans tache, et ce, même quant à certaines de leurs politiques des dernières années », a ajouté Gar Parly, ancien haut responsable de la diplomatie canadienne. De fait, la politique étrangère des deux pays n'a pas toujours été identique. La Grande-Bretagne a notamment appuyé l'intervention américaine en Irak — à laquelle s'est opposé le Canada —, envoyant des soldats britanniques épauler les Américains sur le terrain.

L'hébergement de diplomates alliés dans les enceintes diplomatiques d'un pays n'a en effet rien de neuf, a concédé la néodémocrate Hélène Laverdière. Mais de l'autre côté de l'Atlantique, les médias britanniques ont fait état d'une volonté de Londres de construire un réseau d'ambassades du Commonwealth pour rivaliser avec le réseau de l'Union européenne, a noté cette ancienne diplomate devenue députée. Une ampleur différente de celle accordée ici par le gouvernement canadien. Soit le ministre Baird ne connaît pas sa propre annonce, soit, face au tollé qu'elle a suscité au pays, il recule, a-t-elle dit.

« C'est un gouvernement qui n'a jamais compris le rôle de la diplomatie canadienne, un premier ministre qui n'aime pas le ministère des Affaires étrangères. Alors, nous payons le prix », a de son côté déploré le chef libéral par intérim Bob Rae qui, comme M^{me} Laverdière, s'inquiète du peu de détails de cette annonce et d'en voir plus tard plus de conséquences que prévu.

Le Devoir

Lire aussi : Le drapeau de la reine. Un éditorial de Josée Boileau. Page A 6

HARCÈLEMENT ALLÉGUÉ

GRC : le changement de culture sera long, dit la responsable

Vancouver — Les politiques et les procédures sont une chose, mais l'inspectrice Carol Bradley reconnaît que les changements culturels nécessaires pour répondre aux allégations de harcèlement s'effectueront sur une longue période à la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

M^{me} Bradley a été choisie plus tôt cette année par la division britanno-colombienne de la police fédérale pour gérer les suites à une série d'allégations de harcèlement sexuel au sein de la GRC. Il est aussi question d'un rapport, divulgué au public pour la première fois la semaine dernière, qui laisse entendre que certaines employées disaient craindre des conséquences si elles se plaignaient de harcèlement au travail.

M^{me} Bradley a déjà mis plusieurs mesures en œuvre dans cette province, y compris l'ajout de conseillers en harcèlement et de nouveaux outils pour effectuer des dénonciations anonymes, en plus d'une nouvelle équipe d'enquêteurs sur les cas de harcèlement. Elle admet toutefois que le débat à propos du harcèlement sexuel a principalement tourné autour de l'existence de problèmes culturels au sein de la GRC, plutôt que de définir le tout comme un problème de politiques devant être révisées.

Selon elle, toutefois, ces deux aspects sont intimement liés.

M^{me} Bradley estime d'ailleurs que les changements culturels nécessaires nécessiteront des années de travail.

Les allégations provenant d'employées, publiées dans les médias ou ayant entraîné des poursuites, ont tarabudé la GRC pendant la majeure partie de l'an dernier. Les cas vont d'allégations de stress post-traumatique présentées par la caporal Catherine Galliford à un recours collectif intenté au nom de 200 agentes actuelles ou ayant quitté la GRC.

La Presse canadienne

Pas de pénitenciers privés, affirme Vic Toews

Ottawa — Le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, a catégoriquement rejeté l'idée de privatiser les prisons fédérales. « Il n'y a aucun plan pour privatiser les prisons comme ceux mis en œuvre aux États-Unis ou par le gouvernement travailliste au Royaume-Uni », a déclaré M. Toews lundi à la Chambre des communes. « Notre gouvernement croit fermement que la surveillance des prisonniers devrait être faite par le gouvernement. » La réponse de M. Toews faisait suite à la divulgation par le réseau CTV, vendredi, d'une vaste étude de 1400 pages sur les partenariats public-privé en milieu carcéral ailleurs dans le monde. L'étude commandée par Ottawa à Deloitte & Touche, qui a été terminée en mars dernier, a regardé du côté du Canada, du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Irlande, l'Espagne et la Belgique.

Le Devoir

Le Devoir

ACTUALITÉS

COLOSCOPIE

Recours collectif demandé contre l'hôpital du Lakeshore

JEANNE CORRIVEAU

Une demande de recours collectif a été déposée en Cour supérieure par un résident de Pierrefonds à la suite de l'annonce, il y a deux semaines, de la reprise des coloscopies à l'Hôpital général du Lakeshore. L'homme de 70 ans, dont la coloscopie n'avait rien révélé d'anormal il y a plus de deux ans, est maintenant atteint d'un cancer du côlon.

La requête a été déposée le 14 septembre dernier contre l'Hôpital général du Lakeshore et le Dr Gilles Bourdon, le chirurgien dont les coloscopies ont fait l'objet d'un rappel.

Rappelons que lors d'une évaluation des dossiers, le Centre de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île a constaté des anomalies qui lui laissaient croire que les coloscopies réalisées par le Dr Bourdon pouvaient être incomplètes. Les 684 patients ayant subi une coloscopie entre 2009 et 2012 ont été invités à reprendre l'examen.

Pendant la période visée, le requérant a lui-même subi une coloscopie qui n'avait révélé rien d'anormal. La présence de sang dans ses selles en février dernier l'a toutefois amené à subir un nouvel examen et un cancer du côlon a été diagnostiqué. L'homme a commencé ses traitements de chimiothérapie la semaine dernière.

Dans sa demande de recours collectif — qui ne précise pas le montant des dommages réclamés —, le requérant soutient que la réception de la lettre de l'hôpital avisant tous les patients de la reprise des examens a suscité des sentiments de peur et d'anxiété chez ces derniers. Les patients peuvent désormais craindre d'être atteints d'un cancer qui aurait pu être soigné s'il avait été diagnostiqué à temps, souligne-t-il.

L'hôpital a manqué de vigilance, estime M^e David Assor, avocat du requérant. «*Le Dr Bourdon a beaucoup d'antécédents disciplinaires et il a été suspendu pendant plusieurs mois, mais il continuait à faire des coloscopies dans un hôpital sans surveillance*», a-t-il expliqué au Devoir.

Depuis juin dernier, le droit de pratique du Dr Bourdon est limité. Le médecin fait par ailleurs l'objet de plusieurs poursuites totalisant quelques centaines de milliers de dollars.

Le Devoir



Tous les signalements d'enfants ne sont pas retenus par les centres jeunesse. La DPJ en rapporte 44 583 selon le bilan 2011-2012.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Hausse des signalements à la DPJ

Près de 33 000 cas ont été retenus par les centres jeunesse

CAROLINE MONTPETIT

On l'appellera Skip. Il a 25 ans. Une tête un peu naïve de jeune blondinet. Il a pourtant connu la violence conjugale, la drogue, la délinquance, avant de se retrouver suivi par la Direction de la protection de la jeunesse, et de retrouver la garde de sa fille de 5 ans. À l'arrivée de la DPJ dans le dossier, le couple n'avait même pas de réfrigérateur dans l'appartement. L'enfant avait du retard à tous les niveaux. Ses parents étaient tellement pris dans la consommation de drogue et dans la violence qu'ils en étaient venus à ne plus la voir. Les travailleurs sociaux leur ont demandé de se séparer.

Skip ne sait pas qui a donné le signalement de son enfant au centre jeunesse pour qu'il intervienne dans le dossier.

«*Mais cette personne-là, je la remercie*», dit celui qui a cessé de se droguer, trouvé un emploi, repeint son appartement et qui s'est inscrit à l'école de la construction.

Le cas de Skip est l'un des 32 661 signalements qui ont été retenus par l'ensemble des centres jeunesse du Québec en 2011-2012. Si l'on y ajoute les 44 583 signalements non retenus par les centres jeunesse, cela fait 211 signalements d'enfants par jour. Une augmentation de 0,9% par rapport à l'année dernière.

Ce sont les sévices physiques qui ont augmenté de façon plus spectaculaire, avec une hausse de 600 signalements retenus. Mais pour les intervenants, c'est aussi la forme d'abus qui demande les interventions les plus brèves. Le parent a souvent agi sous le coup d'une perte de contrôle momentanée, et il est alors plus prompt à reconnaître ses torts que dans le cas d'autres problèmes.

Mais c'est la négligence qui se retrouve encore cette année en tête des causes des signalements retenus. Logements insalubres, nourriture et vêtements inadéquats, encadrement scolaire absent, les motifs de négligence se déclinent sous différentes formes. Et il est plus fréquent encore que différentes formes d'abus se retrouvent dans les mêmes familles. La négligence, mais aussi la violence sexuelle et psychologique, par exemple.

Problèmes de santé mentale, toxicomanie, pauvreté, la hausse des signalements a des causes multiples. Un bon lot de familles qui vivaient autrefois en territoire montréalais se retrouvent en banlieue. Un phénomène comme le Plan Nord, par exemple, entraîne un déplacement des populations sans que des structures adéquates suivent. L'immigration, avec son lot d'isolement social et de pauvreté, est aussi génératrice de négligence et de violence.

Le Devoir

#CHRONIQUEFD

La modernité expliquée à sa mère (5)



FABIEN DEGLISE

Voici la cinquième d'une série de chroniques sporadiques sur la modernité expliquée à ceux qui peinent à entrer dedans.

Parfois, quand tout va trop vite, on finit par perdre la notion du temps. La semaine dernière, un anniversaire notable, même s'il est passé inaperçu, a d'ailleurs permis de prendre conscience du phénomène.

Alors que l'humanité connectée partageait pour une journée de plus ses «tes où?» et ses «vidéos de chats» par appareils technologiques interposés, l'émoticonne, cette expression d'un sentiment à l'aide de deux ou trois signes de ponctuation pour mettre un peu d'émotion dans des échanges écrits qui n'en ont généralement pas, a célébré, elle, son trentième anniversaire de naissance. Oui, oui: trois décennies.

La preuve que la déshumanisation des relations interpersonnelles n'est pas issue de la dernière pluie d'iPhone, mais aussi qu'elle atteint par le fait même un nouveau stade de développement qui, du coup, peut laisser présager l'apparition d'un peu plus de sagesse...

Remontons le fil du temps. Avant de se répandre dans le quotidien banal des échanges par courriel, par Facebook ou Twitter, la première émoticône a dû être inventée et c'est le 19 septembre 1982, dans un laboratoire de recherche de la Carnegie Mellon University de Pittsburgh, que ça s'est passé. Dans la joie, l'allégresse et surtout en marge d'une bonne blague d'informaticien, nous a rappelés samedi dernier la radio publique américaine.

À l'époque, Marie-Mai ou Léo Bureau-Blouin ne sont que de vagues intentions. Par courriel, un dénommé Neil Swartz propose à ses collègues une énigme dont il a le secret. Il est question d'un ascenseur qui tombe avec une bougie allumée sur le mur de la cabine et une goutte de mercure sur le plancher. Il demande alors ce qui va arriver à la chandelle et au mercure, d'un point de vue théorique, s'entend.

Le courriel distrait les hommes de science qui multiplient les échanges par l'entremise de ce mode de communication franchement à l'avant-garde — le premier courriel a été envoyé en 1971 — en avançant des possibles tantôt sérieux, tantôt loufoques. Tout le monde se bidonne, et Swartz essaye alors d'ajouter un cadre symbolique autour de cette conversation à plusieurs en train de réinventer les conventions en se jouant à distance et par écrit. Il propose l'utilisation d'une étoile (*) lorsque le message doit être considéré par tous comme une blague. La chose n'étant pas toujours évidente jusque-là.

La suite va écrire un fragment de l'histoire des communications. Un des participants accepte la convention, mais suggère que l'étoile soit seulement associée aux bonnes blagues, que le signe pourcentage (%) soit lui réservé aux mauvaises et que l'assemblage des deux caractérise les blagues tellement mauvaises qu'elles en sont drôles. On le rappelle, ça se passe dans le monde des nerds, comme on disait à l'époque.

Dans la foulée, Keith Wright prend la plume numérique et propose l'esperluette (&) pour marquer l'humour, puisque c'est le signe de ponctuation le plus drôle du clavier. Leonard Hamney préconise la dièse, parce que ça ressemble, selon lui, à une bouche qui rit. Et puis, le prof d'informatique Scott Fahlman ajoute sa touche et propose une séquence de symboles: un deux-points, un tiret et une parenthèse fermée —:—), représentant deux yeux, un nez et une bouche souriante, quand on penche la tête vers la gauche, comme marqueur de l'humour.

La semaine dernière, il s'en est souvenu en disant qu'il croyait que cette histoire de ponctuation allait amuser ses amis le temps de l'échange en cours «*et que cela n'irait pas plus loin*». Comme quoi...

Rapports humains

Partie de rien, cette séquence de signes est devenue beaucoup, poussée entre autres par la dématérialisation des rapports humains, à laquelle Fahlman n'avait certainement pas pensé, par une communication de plus en plus distante et écrite, où forcément l'absence des nuances apportées par le non-verbal et les modulations d'un timbre de voix peut parfois induire quiproquo et mauvaise interprétation des propos. Les émoticônes proposent d'enrayer tout ça. Ici, en marquant le sarcasme, le cynisme ou la complicité, là en atténuant, en ironisant ou en indiquant que ce courriel peut contenir des traces d'humour. Et ça fait 30 ans que ça dure.

La multiplication de ces marqueurs de l'émotion, depuis l'apparition de la première émoticône, n'est donc pas une surprise, contrairement à leur disparition qu'une poignée de personnes aimeraient bien annoncer aujourd'hui au nom d'un retour à une communication moins superficielle où l'émotion gagnerait à être exprimée de manière plus naturelle, lors d'échanges en personnes, plutôt que par trois touches d'un clavier. C'est ce qu'espèrent les déserteurs de Twitter et de Facebook — oui, ça existe — ou encore les propriétaires d'une agence de rencontres à New York qui ont déserté le Net pour un retour au bon vieux mode de rencontre en personne, dans un bar de Manhattan, avec gestes et sourires gênés. A moins que leur souhait ne soit finalement qu'une blague se devant de cohabiter avec les trois signes désormais de circonstance:—)

Sur Twitter: @FabienDeglise

11 novembre 2012

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

ÉLECTION PARTIELLE • DIMANCHE 11 NOVEMBRE 2012

Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
District de Rivière-des-Prairies

AVIS PUBLIC

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise relativement à l'élection partielle du 11 novembre 2012

AVIS est donné aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale du district :

- avoir 18 ans ou plus le 11 novembre 2012;
- au 25 septembre 2012, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

3. au 25 septembre 2011, être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire du district;

- avoir transmis au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, une demande d'inscription à la liste électorale, qui doit être reçue au plus tard le 7 octobre 2012 à 16 h 30.

AVIS est également donné aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, comme propriétaires uniques d'un immeuble ou comme occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale du district :

- avoir 18 ans ou plus le 11 novembre 2012;

2. au 25 septembre 2012, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

3. au 25 septembre 2011, être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire du district;

- avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui ont la qualité d'électeur au 25 septembre 2012;

5. avoir transmis cette procuration au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, qui doit être reçue au plus tard le 7 octobre 2012 à 16 h 30.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le 7 octobre 2012 à 16 h 30, mais au plus tard le 22 octobre 2012 à 17 h 30, dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale et, par conséquent, sera transmise à la commission de révision.

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'inscription ou de procuration au Bureau du président d'élection ou sur le site Internet à l'adresse ci-dessous indiquée. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute autre information, veuillez communiquer au Bureau du président d'élection.

Ville de Montréal
2060, rue Dickson, 3^e étage
Montréal QC H1N 2H8

Montréal,
le 25 septembre 2012

Yves Saindon, avocat
Président d'élection

514 872-VOTE (8683)

ville.montreal.qc.ca/election

Congédié ?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

11 novembre 2012

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

ÉLECTION PARTIELLE • DIMANCHE 11 NOVEMBRE 2012

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION
Élection partielle

Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
District de Rivière-des-Prairies

Je, soussigné, président d'élection, donne aux électeurs du district de Rivière-des-Prairies de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, l'avis suivant :

- Le poste de conseiller de la ville du district de Rivière-des-Prairies de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est ouvert aux candidatures.

2. Le formulaire de déclaration de candidature est disponible au Bureau du président d'élection, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R134, Montréal, ainsi qu'au bureau d'élection de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, 7380, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Ce formulaire est également disponible sur le site Internet ville.montreal.qc.ca/election.

Toute déclaration de candidature à ce poste devra être produite au Bureau du président d'élection, ou au bureau d'élection de l'arrondissement, entre le 28 septembre

et le 12 octobre 2012 de 8 h 30 à 16 h 30.

- Si plus d'un candidat pose sa candidature à ce poste, un scrutin sera tenu le dimanche 11 novembre 2012, de 10 h à 20 h. De plus, le dimanche 4 novembre 2012, un vote par anticipation sera tenu de midi à 20 h.
- J'ai nommé Me Emmanuel Tani-Moore à titre de secrétaire d'élection.
- J'ai nommé Me Emmanuel Tani-Moore et monsieur Normand Moussette à titre d'adjoints au président d'élection habilités à recevoir toute déclaration de candidature.

Montréal,
le 25 septembre 2012

Yves Saindon, avocat
Président d'élection

514 872-VOTE (8683)

ville.montreal.qc.ca/election

ACTUALITÉS

VIE PRIVÉE

Facebook nie toute brèche

Toronto — Facebook a démenti catégoriquement, lundi, qu'un problème informatique sur son site ait conduit à la publication de messages privés de ses utilisateurs sur leur profil public.

Des utilisateurs du réseau social provenant de plusieurs pays ont constaté lundi que des messages privés datant d'années antérieures — entre 2007 et 2009 pour la plupart — étaient publiés directement sur leur profil public, et donc visibles par des tiers. Ces utilisateurs ont largement partagé leur stupéfaction sur les réseaux sociaux et ont indiqué la marche à suivre pour que ces messages ne soient plus publiés sur leur profil.

Facebook a toutefois soutenu lundi qu'une enquête avait démontré qu'il n'en était rien. « Une minorité d'utilisateurs de Facebook se sont inquiétés en voyant s'afficher des messages qu'ils pensaient privés sur leur journal [Timeline]. Les ingénieurs de Facebook ont analysé ces requêtes et ont confirmé que les messages en question étaient d'anciennes publications, visibles précédemment sur leur profil », peut-on lire dans un communiqué diffusé par Facebook.

Le géant des médias sociaux a ajouté que les membres confondaient peut-être des messages publics mis en ligne sur leur mur avec des messages privés. Il s'est dit « satisfait qu'aucune brèche de la confidentialité ne se soit produite ».

Un porte-parole du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a indiqué lundi que le bureau de M^{me} Stoddart analysait les plaintes des utilisateurs.

La Presse canadienne



Projet Montréal s'inquiète de l'attribution de certains contrats municipaux.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

USINES D'EAU

L'attribution de contrats revient hanter l'administration Tremblay

BRIAN MYLES

La mainmise exercée par les entreprises de Tony Accurso et de Paolo Catania dans la réalisation des travaux d'aqueduc est une fatalité, à en croire l'administration Tremblay.

Projet Montréal a révélé lundi des informations troublantes lors de la séance du conseil municipal. Entre 2008 et 2012, Louisbourg et ses sociétés apparentées, propriété de Tony Accurso, ont récolté la moitié des contrats de réfection de l'usine d'eau potable Atwater, pour 75,8 millions. Pendant la même période, les entreprises de Frank Catania ont obtenu 90% des contrats pour l'usine de Pierrefonds, pour 58,9 millions.

En d'autres mots, deux contrats sur trois dans ces deux usines ont été accordés aux entreprises de MM. Accurso et Catania, pour un total de 134,7 millions en quatre ans. « Monsieur le maire, avez-vous fermé les yeux à nouveau sur un système de partage actif des contrats à l'hôtel de ville? », s'est interrogé le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, lors de la période de questions des conseillers. « On a ici un partage des contrats entre deux entreprises. »

Le portrait est conforme à une enquête publiée récemment par la Gazette. Le quotidien a fait l'analyse des contrats accordés par la Ville pour déceler certaines anomalies récurrentes, symptomatiques de l'existence d'un système de collusion. À titre d'exemple, les entreprises de Tony Accurso et de Paolo Catania n'entrent presque jamais en compétition les unes contre les autres dans les appels d'offres.

Le comité exécutif a confié au directeur général de la Ville le mandat de procéder à une analyse historique de l'octroi des contrats la semaine dernière. Projet Montréal l'exigeait depuis un an. Selon M. Bergeron, l'inaction de l'administration Tremblay « est en partie responsable de la corruption dans l'attribution des contrats ».

Le vice-président du comité exécutif, Richard Deschamps, a laissé entendre que la Ville avait les mains liées. « Si le marché est contrôlé, on ne contrôle pas le marché », a-t-il dit. M. Deschamps espère que la commission Charbonneau, qui a fait de Montréal et de Laval deux de ses principales cibles, sera en mesure d'apporter des solutions.

Dans l'intervalle, Montréal n'a pas d'autre choix que d'accorder ses contrats aux plus bas soumissionnaires conformes. M. Deschamps a réitéré l'importance pour le gouvernement péquiste de resserrer la loi 35, comme promis, afin d'empêcher les entrepreneurs condamnés au pénal ou au criminel de participer aux marchés publics par le truchement de sociétés apparentées.

C'est le cas de Tony Accurso, dont les principales entreprises, Simard-Beaudry et Construction Louisbourg, ont été reconnues coupables de fraude fiscale. M. Accurso a pu obtenir d'autres contrats municipaux avec ses sociétés apparentées (Louisbourg SBC ou Gastier).

Tony Accurso et Paolo Catania sont aussi accusés de fraude dans des affaires distinctes, le premier pour des contrats à Mascouche et le second pour le Faubourg Contrecoeur.

Le Devoir

Gouvernance: Bergeron propose une cure minceur

Projet Montréal veut abolir les mairies d'arrondissement et réduire le nombre d'élus

BRIAN MYLES

Projet Montréal relance le débat sur les structures avec fracas, en suggérant l'abolition des mairies des arrondissements et la réduction de 103 à 65 élus du nombre d'élus.

Après l'épisode douloureux des fusions forcées de 2001, et les défusions de 2004, qui ont donné naissance à l'actuel mode « dysfonctionnel » de gouvernance, la formation de Richard Bergeron souhaite relancer ce débat à forte teneur conflictuelle.

S'il est élu maire l'an prochain, M. Bergeron confiera à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de tenir un vaste débat, avec l'objectif de changer la carte électorale pour le scrutin de 2017.

Projet Montréal abolirait les 19 postes de maires et les 38 postes de conseillers dans les arrondissements pour revenir à une carte formée de districts. Il ramènerait le conseil municipal à un maire et 64 conseillers (au lieu de 103) en plus de regrouper le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Il obligerait les élus à se consacrer à temps plein à leurs tâches (fini le double emploi). Il ouvrirait enfin les portes du comité exécutif aux partis d'opposition.

« Ça ne sert à peu près à rien, les mairies d'arrondissement, sauf que ça nous a été très utile à nous qui n'étions pas de la même couleur que l'administration centrale », a dit M. Bergeron.

L'an dernier, il se disait pourtant contre une telle réforme. Montréal ne pouvait subir « un troisième traumatisme » après les fusions et défusions, disait-il. « On n'était pas prêts lorsque

conduire le cadre électoral, se défend-il maintenant. De son côté, Louise Harel n'avait pas fait de plan. Elle a lancé un slogan populiste. »

Vision Montréal a réservé un accueil favorable à cette initiative similaire à la sienne. L'opposition officielle suggère depuis un an de confier à l'OCPM un mandat pour repenser la gouvernance métropolitaine. Selon Louise Harel, qui était la ministre responsable des fusions forcées en 2001, les élus montréalais doivent faire preuve de courage et mettre un terme à « l'éparpillement des pouvoirs » et au « gaspillage de fonds publics » qui en découle.

Accommodements

Les deux partis d'opposition se sont déchirés par contre sur la question des accommodements raisonnables. Richard Bergeron a accusé Vision Montréal d'éveiller l'antisémitisme après que la leader de Vision Montréal à l'hôtel de ville, Anie Samson, eut critiqué ce week-end l'ajournement du conseil à 17h mardi soir pour permettre aux élus de confession juive de fêter le Yom Kippour.

M^{me} Harel s'est défendue contre ces accusations tandis que le leader de la majorité, Marvin Rotrand, a exigé des excuses pour les propos de M^{me} Samson. Depuis 30 ans, le conseil observe une pause lors des fêtes des principales religions.

Avec Jeanne Corriveau
Le Devoir

D Lire aussi : Quartier des spectacles: Tremblay veut revitaliser le Quartier latin. Sur ledevoir.com



raffinée sur toute la ligne

Nos rabais s'envolent. Envolez-vous vite, vous aussi.

Économisez en un clin d'œil sans code de promo.
Réservez d'ici le 25 septembre 2012. Voyagez d'ici le 28 février 2013.



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 25 septembre 2012. Voyagez d'ici le 28 février 2013. Promo sans code.
Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires.* Tarifs à partir de :

HALIFAX 2 par jour 183 \$ Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour 132 \$ Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE 211 \$ Taxes et frais compris	ST. JOHN'S 235 \$ Taxes et frais compris	SUDBURY 188 \$ Taxes et frais compris	THUNDER BAY 188 \$ Taxes et frais compris	TIMMINS 205 \$ Taxes et frais compris	WINDSOR 194 \$ Taxes et frais compris	BOSTON 229 \$ Taxes et frais compris
BURLINGTON, VT À partir du 15 décembre 255 \$ Taxes et frais compris	CHICAGO 245 \$ Taxes et frais compris	MYRTLE BEACH 323 \$ Taxes et frais compris	NEW YORK 213 \$ Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles 218 \$ Taxes et frais compris				

Réservez en ligne ou contactez votre agent de voyages.

PRIX TOUT COMPRIS

flyporter.com

* Réservez d'ici 23 h 59 heures de l'Est le 25 septembre 2012. Voyagez d'ici le 28 février 2013. Ces tarifs ne sont pas en vigueur du 14 décembre 2012 au 6 janvier 2013. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires. Ces montants peuvent aller jusqu'à 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. Les tarifs sont fonction de la disponibilité. Certaines conditions (incluant des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage, et les frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent changer sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Renseignez-vous auprès de Porter ou de votre agent de voyages. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaut.

ÉDITORIAL

CONTENTIEUX ENTRE LA CHINE ET LE JAPON

La mer des dangers

Des semaines durant, la Chine et le Japon ont poursuivi des rapports de force à ranger dans la catégorie du fleuret moucheté. Au cours des derniers jours, les rapports en question se sont musclés à un point tel qu'ici et là on appréhende un bouleversement violent des relations entre ces deux pays. En fait, entre la Chine et toutes les nations d'Asie.

Le déchaînement de violences à l'endroit d'intérêts japonais situés en Chine, tant l'ambassade que les entreprises, découle d'un épisode tout ce qu'il y a de terrifiant. Au début du mois, les autorités japonaises ont annoncé avoir acheté trois îles perdues en mer de Chine et qui étaient la propriété d'une personne. Cet échange ayant aiguë la colère de dirigeants chinois réputés pour être très ombrageux envers tout ce qui a trait aux territoires, ceux-ci ont « couvert », pour ne pas dire « organisé », des manifestations, parfois monstres, dans une quarantaine de villes. À Pékin comme dans les environs, l'organisation d'une manifestation doit recevoir l'aval des autorités.

Toujours est-il qu'aux manifestations rythmées fréquemment par des pillages, Pékin a greffé hier un acte lourd de conséquences : trois bateaux, appartenant il est vrai à des ministères autres que celui de la défense, ont violé l'espace territorial japonais pendant que six autres naviguaient à sa périphérie. On s'en doute, les éruptions populaires comme l'envoi de la flottille se sont accompagnés de mots, les gros, les pesants, les menaçants, formulés par les mandarins de ce Parti communiste qui a transformé le pays en royaume du capitalisme sauvage.

On évoque cela, cette transformation, parce qu'ici et là il se dit que l'épisode composé avec le Japon dans le rôle du grand méchant est en fait un paravent érigé afin de détourner quelque peu

les regards des maux qui affligent les Chinois. Un, le rééquilibrage de l'économie a été un échec. Deux, les inégalités entre les riches et les pauvres sont parmi les plus élevées au monde, etc. Pour reprendre les mots de Valérie Niquet, spécialiste de l'Asie au sein de la Fondation pour la recherche stratégique à Paris, que cite le journal *Le Monde*, on assiste « au développement d'un sentiment paradoxal de fragilité du régime chinois confronté à des tensions économiques, sociales et politiques. Ce sentiment de fragilité est encore accru par les incertitudes de la transition politique que le 18^e congrès du Parti communiste devrait entériner au mois d'octobre ».

Cela souligné, l'épisode en question est également le miroir de la volonté plus que jamais affirmée de la Chine d'asseoir son autorité sur toute la région. À preuve, les provocations martiales que ce pays a multipliées en direction du Vietnam, des Philippines, de l'Indonésie et même des États-Unis au cours des derniers mois. Ces gesticulations, pour rester pondéré, sont le reflet d'un geste qualifié de « dangereux » par l'International Crisis Group (ICG). De quoi s'agit-il? « L'adoption par la Chine, rapporte l'ICG, d'un cadre légal qui lui permet d'expulser des navires étrangers dans les eaux disputées de la mer de Chine orientale. »

On l'aura compris, la Chine fait peur. À un degré tel que les pays des environs ont fait du pied, au cours des récentes années, à l'autre grande puissance du Pacifique : les États-Unis. À cet égard, il est très important de souligner que la secrétaire d'État, Hillary Clinton, a assuré au Japon, en 2010, que l'archipel qui est au cœur du contentieux avec la Chine était couvert par le traité de défense liant Tokyo à Washington. Il est important également de souligner que, plus tôt cette année, les États-Unis ont signé un accord de coopération militaire avec le... Vietnam. Afin de ne pas être en reste, au début du présent mois, l'Inde et la Chine les ont imités. En un mot, pour reprendre une expression chère aux experts en géopolitique, on observe la confection d'un mille-feuille. Et un énorme.

AMBASSADES PARTAGÉES

Le drapeau de la reine

Retournons en arrière, et bien loin, puisque c'est le chemin que nous invite à emprunter le gouvernement de Stephen Harper. Il y a plus de cent ans, Henri Bourassa, qui n'était pas encore le fondateur de ce journal mais un fougueux politicien, se bat farouchement pour l'autonomie du Canada face à l'impérialisme britannique. Il déploie son argumentaire sur plusieurs fronts. Le droit à une représentation internationale directe est du nombre.

Il faudra pourtant attendre 1931, avec le Statut de Westminster, pour que le Canada ait enfin le droit à ses propres relations diplomatiques. Jusque-là, même nos liens avec un pays comme la France, privilégiés par l'histoire, étaient sous la tutelle de l'ambassadeur britannique.

Il faudra encore une volonté politique ferme, et sur le long terme, pour que le législatif prenne vie et que le Canada démontre sa capacité de se détacher de l'influence coloniale britannique et de celle, économique, de notre puissant voisin américain. Les Pearson, Trudeau, Mulroney, Chrétien, Martin trouveront tous la manière d'en faire la démonstration.

Lundi, on est tombés dans l'exact contraire. En annonçant le partage avec la Grande-Bretagne de locaux diplomatiques en Birmanie et en Haïti — sans plus, sans façon, juste pour économiser, et c'est tellement plus pratique, etc. —, le ministre des Affaires étrangères, John Baird, a pourtant minimisé ce « petit arrangement ». L'autonomie politique et commerciale de l'un et de l'autre est préservée, nous a-t-il assuré.

Des gouvernements qui se rendent service n'ont en effet rien de nouveau — le Canada vient de confier à l'Italie le soin d'assister les Canadiens présents en Iran, où il a fermé son ambassade. Mais depuis quand en fait-on des conférences de presse?

Et l'arrangement canado-britannique prévoit bel et bien des drapeaux qui flotteront côte à côte, ce qui est lourd de sens dans le monde diplomatique où chaque détail a valeur de symbole.

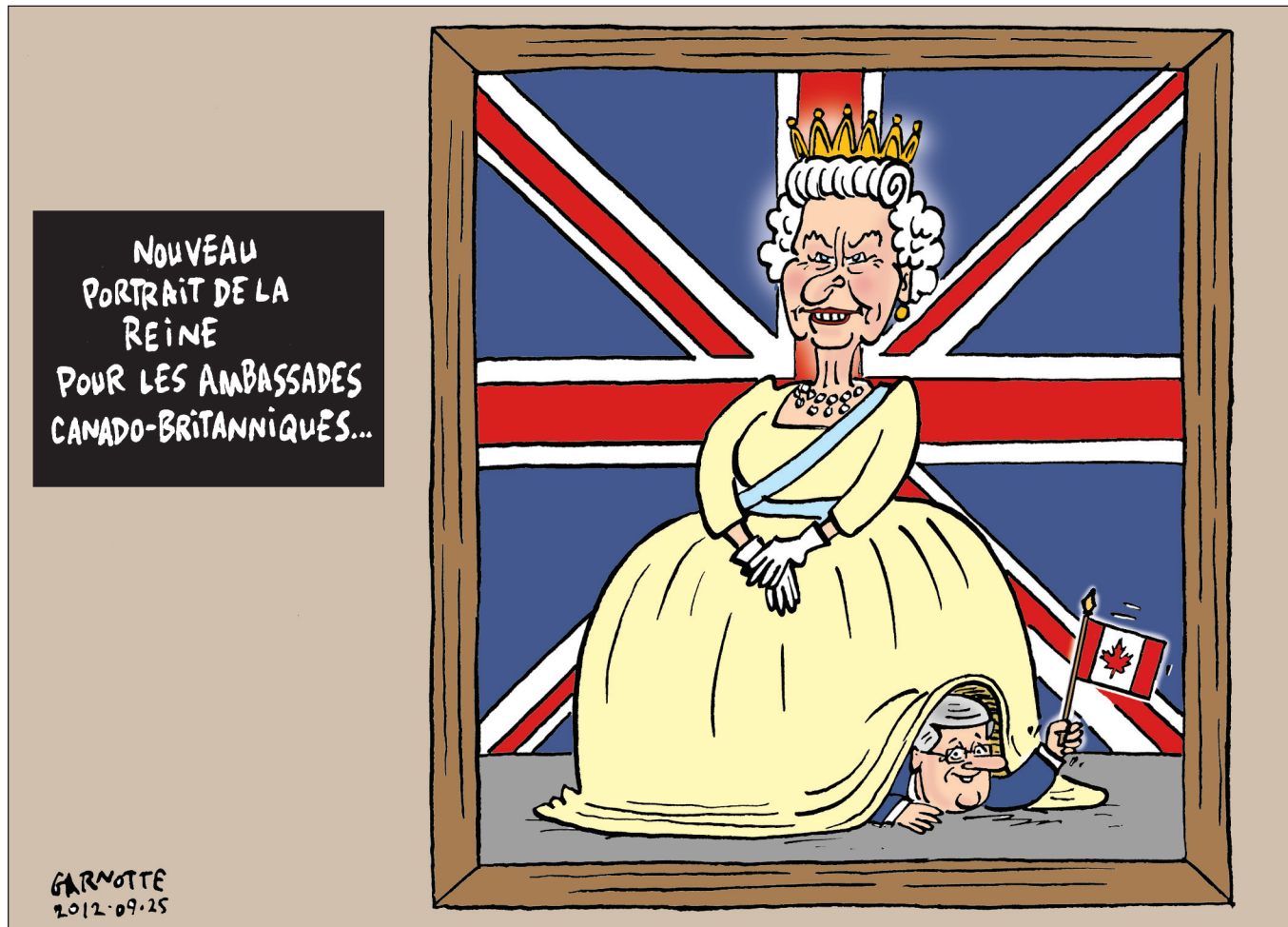
D'autant que les conservateurs ne cessent de brûler les ponts sur la scène internationale : incapables d'obtenir un siège au Conseil de sécurité de l'ONU, jouant les trouble-fête dans les rencontres sur l'environnement, convoquant l'ambassadeur de France — un geste fort — pour tenter d'empêcher que les ressortissants d'ici puissent élire leur représentant aux législatives françaises, appuyant sans réserves ni nuance Israël... S'ajoute la reine, qui s'affiche dorénavant dans toutes nos ambassades et dans l'appellation de notre armée, lien politique de papier que les conservateurs ont transformé en marqueur identitaire.

Et où donc logerons-nous maintenant dans le monde? À deux pas d'un drapeau britannique. Appelons les choses par leur nom : c'est une indépendance politique qui est rognée. UUUUUU

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Hydro-Québec n'est pas le bien-être social

Selon Patrick Charlebois, président de la chambre de commerce de la Mauricie en entrevue au FM 98,5, sa région a su développer une belle « qualité de vie » et une panoplie de « belles entreprises » grâce à l'apport économique de la centrale Gentilly 2. Pour lui, c'est une raison suffisante pour ne pas fermer cette centrale. Mais il oublie de mentionner que cette « qualité de vie » et cette prospérité sont faites avec de l'argent public. Le Québec n'a vraiment pas besoin de cette centrale, tant du point de vue économique qu'environnemental, et les milliards nécessaires à sa reconstruction pourraient être utilisés de façon plus intelligente que pour le seul prétexte de conserver des emplois et une certaine activité économique.

Claude Provost
Saint-Bruno, le 21 septembre 2012

Vider maintenant ?

De l'or dans l'nord, du pétrole sous l'île d'Anticosti et aux abords des îles de la Madeleine, du gaz dans les terres habitées le long du Saint-Laurent, de l'eau potable à volonté; tout ça est là depuis des millions d'années. Quel est ce besoin subit de tout vider maintenant?

Ne peut-on pas imaginer que de laisser ces richesses là où elles sont pourra être utile aux générations futures, ne serait-ce que dans quelques centaines d'années? Nous serons tous morts dans cent ans, et nous laisserons une dette énorme à nos enfants et à nos petits-enfants, mais au moins

on pourrait leur laisser le frigo plein.

Par ailleurs, l'humanité peut vivre (autrement) sans or ou sans pétrole, mais aucunement sans eau potable. C'est donc la principale richesse naturelle à protéger et à interdire à la privatisation. L'eau, l'air et la forêt sont des biens publics planétaires qui devraient être mis sous l'égide de l'UNESCO.

Charles-Édouard Roy
Le 20 septembre 2012

Annulation de la hausse des droits de scolarité

La décision du nouveau gouvernement du Québec d'annuler la hausse des droits de scolarité et d'abroger la loi 78 marque une étape importante. Le « printemps érable » lancé par le mouvement étudiant a galvanisé des milliers de citoyennes et citoyens et a redonné de l'espoir à qui défend des idéaux progressistes. Résultat d'une lutte sociale sans précédent, l'annulation de la hausse et de la loi 78 est une étape importante dont nous devons nous réjouir. Gardons-nous toutefois de crier « Victoire! » trop vite. Le gouvernement Marois parle déjà d'un gel indexé, expression oxymore digne de la nolangue du gouvernement Charest. Les étudiantes et étudiants ainsi que tous les gens qui les appuient devront être prêts à défendre leur position lors des prochains états généraux sur l'éducation annoncés par le nouveau gouvernement. De plus, la lutte contre la hausse des frais de scolarité n'a toujours été qu'un élément d'un combat plus large contre la tarification et la privatisation de nos services sociaux. Pour que le printemps érable livre tous ses fruits, il est né-

cessaire de poursuivre notre engagement.

Steve Mc Kay
Président du Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke
Le 20 septembre 2012

Au coin de la rue, l'aventure !

Le projet Intersection, dont nous parlait Fabien Deglise dans ces pages la semaine dernière, a un aspect ludique fort intéressant, sociologiquement parlant. À l'heure où le domaine public est essentiellement occupé par des cônes et où la juge Charbonneau cogne des clous, des projets comme ceux-là émanent pour les remplacer, chacun, par des gens. Imaginer remplacer chaque cône par quelqu'un et le laisser parler, dire ce qu'il pense, chanter... crier en toute liberté. Un coin de rue plus haut, un passant joue au piano, sur le trottoir, une sonate au clair de lune et un autre, plus bas, se confie à un mégaphone qui transpose sa voix sur le mur d'une grande école. Ici, un autre se réserve une place de parking pour installer sa chaise longue et prendre un brin de soleil, tandis que l'agent de stationnement ne cherche pas à savoir si le type a une vignette ou son coupon entre les dents.

Non, des projets comme ça, Intersection Rivard et Laurier, le 27 septembre prochain, démontrent qu'il se passe quelque chose d'extrêmement sain en ville, un goût d'aller jouer dehors dans la tête du monde, d'aller se faire voir ailleurs que dans sa petite boîte fermée. [...]

Alain Pétel
Montréal, 20 septembre 2012

LIBRE OPINION

RÉPLIQUE

Défendre le messenger, mais occulter la vérité

PATSY THOMPSON
Directrice générale de l'évaluation et de la protection environnementales et radiologiques de la Commission canadienne de sûreté nucléaire

Immédiatement après la diffusion du documentaire *Gentilly or Not To Be*, David Suzuki a livré dans les pages du *Devoir* un plaidoyer passionné à l'appui des efforts du Dr Notebaert pour lever le voile sur les « véritables » répercussions de la centrale nucléaire de Gentilly-2 sur la santé des résidents de la communauté.

M. Suzuki défend le Dr Notebaert, car celui-ci fait partie de son « cercle scientifique », groupe dont la mission est de renforcer la place de la science dans nos débats publics sur les questions d'environnement. Il s'agit là d'une noble mission, et je suis entièrement d'accord avec le fait qu'il faut prendre des décisions fondées sur la science, à condition que celle-ci soit solide.

Les critiques formulées à l'endroit des arguments du Dr Notebaert ne découlent pas de l'importance statistique ou de l'insuffisance de celle-ci. Elles sont plutôt basées sur le fait qu'il choisit de n'utiliser que quelques études (la plupart dis-

créditées à l'échelle internationale en raison d'anomalies d'ordre méthodologique) pour justifier ses propos. Il ignore sciemment les nombreuses autres études épidémiologiques et les centaines d'études expérimentales bien contrôlées qui vont à l'encontre des conclusions qu'il a retenues.

Une approche axée sur le poids de la preuve, qui repose sur des critères reconnus et bien établis, constitue le fondement de bons travaux scientifiques lorsqu'il s'agit d'étudier les effets de tous les contaminants environnementaux, pas seulement ceux de la radiation. Au cours des dernières décennies, les scientifiques qui suivent cette approche rigoureuse ont participé à des débats publics et à l'élaboration des politiques publiques sur toutes les grandes questions environnementales. La population a le droit de s'attendre à la même rigueur lorsqu'il est question des effets de la radiation sur la santé.

Deux autres précisions

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) ne prend pas position quant aux activités commerciales d'Hydro-Québec et des politiques

énergétiques de la province du Québec. Elle a pour unique mandat de réglementer l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé et la sûreté des personnes et de l'environnement.

Elle assure la réglementation à l'aide du principe de précaution en s'appuyant sur la science pour déterminer les limites de dose et de rejet afin de protéger les personnes et l'environnement. Grâce à sa réglementation rigoureuse des émissions radioactives des installations nucléaires, les concentrations de tritium dans l'eau potable en périphérie de Gentilly-2 sont inférieures au critère de 15 Bq/l de la Californie.

Je tiens à rassurer vos lecteurs : le personnel de la CCSN joue un rôle de premier plan dans la réalisation d'études scientifiques relatives aux effets sur la santé et le comportement de la radiation dans l'environnement, y compris ceux du tritium.

J'invite vos lecteurs à consulter les publications scientifiques évaluées par des pairs, les documents d'information publics ainsi que les fiches d'information qui sont affichés sur notre site Web (suretenucleaire.gc.ca).

CORRUPTION

Une enquête administrative pour Montréal

COLLECTIF D'AUTEURS

L'OCDE a proposé une définition simple et de plus en plus universelle de la corruption, c'est-à-dire « l'abus de pouvoir conféré par une fonction publique à des fins d'enrichissement personnel ».

Les conséquences déléteres de la corruption dans la société ne sont plus à démontrer: elle sape la confiance de nos concitoyens dans le fonctionnement des institutions publiques, elle incite à mépriser les règles de droit, fausse l'affectation des ressources et nuit à la concurrence des marchés, pour n'en nommer que quelques-unes. Nous sommes troublés par le fait que, pour la deuxième fois en un peu plus de cinquante ans, Montréal, et plus particulièrement son administration, est au centre d'importantes allégations de corruption et de collusion dans le fonctionnement des marchés publics et l'observance de règles éthiques.

Depuis Pax Plante

Il y a la perspective historique: rappelons-nous que le Montréal des années 1940-1950 est une plaque tournante du crime organisé qui s'enrichit par le biais de l'industrie du divertissement, avec le silence coupable de la police montréalaise et la complaisance des élus municipaux. La lucidité et le courage de Pax Plante, qui publia du 28 novembre 1949 au 18 février 1950 60 articles intitulés *Montréal sous le règne de la pègre*, permirent de mettre à jour un système aussi corrompu qu'immoral. En fait, Pax Plante, qui a été officier à la cour du Recorder et à l'escouade de la moralité publique, concluait en 1950: « La pègre a des revenus de 100 millions de dollars et elle ne peut s'installer à Montréal sans bénéficier d'une protection nécessaire pour mener ses opérations illégales. »

Comme on le sait, Pax Plante, avec Jean Drapeau et le Comité de moralité publique vont, par la pugnacité de leurs actions, obtenir une commission d'enquête, la commission Caron, qui déposera un rapport en 1954 et qui condamnant 15 officiers haut gradés de la police de Montréal.

Or, voilà que, quatre décennies plus tard, Montréal semble aux prises avec d'autres démons de la corruption et de la collusion, puisque certains faits demeurent troublants.

Contrairement aux années 1950, plus particulièrement au dépôt du rapport Caron, où il n'y a eu aucun blâme contre les membres du comité exécutif dirigé par Joseph Olivar Asselin, le 17 mai dernier, l'UPAC a procédé à l'arrestation de l'ancien président du comité exécutif, Frank Zampino, et à l'arrestation de deux personnes de la garde rapprochée du maire Tremblay, soit Martial Filion et Bernard Trépanier.

Or, depuis 2001, huit enquêtes policières qui concernent l'administration Tremblay sont en cours ou terminées: le scandale des compteurs d'eau, la fraude de 8 millions au service informatique, la condamnation de deux élus d'Union



Depuis 2001, huit enquêtes policières qui concernent la Ville de Montréal sous l'administration de Gérald Tremblay ont été déclenchées.

Montréal pour corruption dans l'arrondissement Saint-Laurent, les dépassements de coûts du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, le dossier de la réfection du toit de l'hôtel de ville, où un entrepreneur affirme que la mafia lui a demandé 40 000 \$ destinés à deux élus de l'équipe du maire, les failles entourant le contrat des télécommunications octroyé à Telus, le projet Marc-Aurèle-Fortin où un terrain a été vendu à un prix cinq fois moins élevé que celui payé par la Ville il y a 20 ans. Et finalement, plus près de nous, le dossier de l'ère Lapierre où un promoteur immobilier a obtenu 13,9 millions de la Ville de Montréal pour un terrain dont l'évaluation municipale était considérablement plus basse.

Marché d'appels d'offres

À ce parfum de scandale qui ne le cède en rien au Montréal des années cinquante, la métropole de ce début du XXI^e siècle se caractérise par un dysfonctionnement de son marché des appels d'offres.

Un club sélect de huit firmes s'est partagé les trois quarts des contrats d'asphaltage et de construction de trottoirs octroyés par la Ville de Montréal au cours des trois dernières années. Certaines entreprises, entre autres CATCAN, les Pavages Jeskar, Catalogna et frères et Soter, ont réussi à obtenir un relatif monopole dans certains arrondissements de Montréal. Bien que non illégal, ce procédé est pour le moins malsain.

C'est sur l'île de Montréal que le MTQ a enregistré son écart le plus marqué en 2010, entre son estimation du coût des contrats à réaliser (267 804 310 \$) et les contrats adjugés (210 515 093 \$) un écart de 79%.

L'importance de cet écart laisse perplexe quant aux subterfuges déployés par les firmes de génie-conseil pour obtenir des contrats.

Cette situation étant, nous proposons quelques pistes de solution pour redresser le marché montréalais des appels d'offres et redonner confiance aux Montréalais en leur administration.

Depuis 2001, l'administration montréalaise a été le centre de beaucoup trop de controverses pour que le lien de confiance entre les administrés et l'administration ne soit pas irrémédiablement brisé. Il faut un geste fort pour rétablir cette confiance. C'est pourquoi nous proposons que le prochain ministre des Affaires municipales procède à la mise sur pied d'une unité d'enquête administrative sur la gestion contractuelle et l'éthique à la Ville de Montréal de 2001 à 2012.

Cette unité administrative d'enquête, une fois investie de la confiance du conseil municipal de Montréal et dotée des ressources nécessaires, se révélera un complément heureux à la commission Charbonneau et pourra cibler des changements administratifs à corriger.

Ont signé ce texte: Louise Harel, Réal Ménard, Chantal Rouleau, Anie Samson.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les défis de Pierre Duchesne

GABRIEL GAGNON

Professeur honoraire de sociologie à l'Université de Montréal

À M. Pierre Duchesne,

Pauline Marois a eu la main heureuse en vous nommant ministre de l'Enseignement supérieur. Intellectuel et humaniste, vous n'avez pas été mêlé directement aux querelles universitaires.

Il vous faudra convoquer le sommet promis aux étudiants, sans en espérer trop sans doute. Comment arriver à une entente sur les droits de scolarité entre des acteurs aussi différents que les gens d'affaires, les recteurs et les étudiants? Pas d'éducation gratuite à l'horizon. Tout au plus pouvez-vous prévoir la solution déjà offerte par Pauline Marois, une augmentation liée à l'inflation qui ne satisfera complètement ni les uns ni les autres et risque de remettre les étudiants dans la rue.

D'ailleurs, peut-on espérer d'un sommet de deux jours la réponse aux défis auxquels les universités font face?

La population doute de plus en plus de la façon dont les recteurs gèrent l'argent que leur fournissent l'État et les étudiants. Malversations présumées au Centre universitaire de santé McGill, projets immobiliers inutiles à l'UQAM et à l'Université de Montréal, salaires somptueux des recteurs et des cadres (mon recteur et la vice-chancelière de McGill, pour des responsabilités beaucoup moins lourdes, gagnent trois à quatre fois plus que la première ministre), concurrence acharnée à coup de succursales établies dans le territoire des voisins (UDM à Longueuil et à Laval, Université de Sherbrooke à Longueuil, Université de Rimouski à Lévis). Un meilleur contrôle de ces dépenses ne permettrait-il pas d'alléger encore le fardeau des étudiants en nous acheminant graduellement vers la gratuité scolaire?

Gouvernance à la dérive

La «gouvernance» des universités laisse aussi à désirer: une directive gouvernementale les oblige à confier plus de la moitié des postes de leurs conseils d'administration à des membres extérieurs à la communauté universitaire, hommes ou femmes d'affaires de préférence. On peut se demander en quoi Paul Desmarais, Monique Leroux ou Tony Accurso pourraient mieux servir les intérêts de la société et de l'université qu'un professeur de physique, un chercheur en philosophie ou une étudiante en médecine.

Ces problèmes nous ramènent à une inquiétude fondamentale: la dérive néolibérale de l'université. «Le cerveau des étudiants doit correspondre aux besoins des entreprises», affirmait sans complexe le recteur Breton de l'Université de Montréal.

Cette dérive se concrétise de multiples façons. Les cadres des universités sont de plus en plus des administrateurs sans aucune expérience de recherche ou d'enseignement. Les enseignants de premier cycle sont majoritairement des chargés de cours, compétents mais mal intégrés aux structures universitaires. La recherche commanditée ou orientée prend de plus en plus de place, éloignant de l'enseignement ses bénéficiaires.

Comité de sages

Ces questions, le sommet ne pourra que les effleurer. Pour les approfondir, il devrait être suivi de la formation d'un comité de «sages» composé, par exemple, d'un étudiant diplômé, d'un ancien recteur, comme Claude Corbo, et de deux intellectuels ayant déjà réfléchi sur l'avenir de l'université; on peut penser à Guy Bourgeault, Céline Saint-Pierre, Jacques Hamel, Yves Gingras, Guy Rocher Jacques Beauchemin, Christian Nadeau ou Normand Baillargeon. Le travail de ce comité devrait être fondé d'abord sur une analyse et une réflexion plutôt que sur une vaste consultation à travers le Québec.

Ses conclusions montreraient peut-être comment l'université pourrait devenir plus ouverte à ceux et à celles qui veulent d'abord élargir le champ des connaissances et servir l'ensemble de la société. En les attendant, vous pourriez continuer à différer l'augmentation des droits de scolarité, ce qui serait fort opportun en temps de gouvernement minoritaire.

Bonne chance, votre tâche est difficile.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 800 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

CONFLIT ÉTUDIANT

L'amnistie générale pour les étudiants inculpés

SIMON LEFRANC

Étudiant au cégep de Saint-Laurent et porte-parole du groupe Amnistie générale

L'e Québec vient de traverser six mois de mobilisation étudiante et citoyenne ayant pour but de bloquer la hausse des droits de scolarité. Comme vous le savez, les «carrés rouges» ont eu gain de cause, car le Parti québécois a décidé d'annuler la hausse par décret.

Durant le conflit, plusieurs étudiants ont été arrêtés, lors de manifestations qui furent déclarées illégales en vertu de la loi 12, une loi qui n'est plus en vigueur. Certaines de ces amendes dépassent la hausse des droits de scolarité qu'ils ont combattue. Durant ces manifestations, nous avons été témoins de casseurs faisant des actes condamnables comme lancer des projectiles sur des policiers et briser des vitrines, mais nous avons aussi vu des policiers anti-émeute donner des coups de matraque au visage de personnes innocentes, des arrestations de masse, des policiers refusant de décliner leur matricule, l'escouade urbaine donner des coups de poing de manière totalement gratuite.

Les policiers ne seront pas traduits en justice ou, même s'ils sont jugés, ce sera par des policiers et aucun d'eux ne s'exposera à des amendes et encore moins à une perte de salaire. Nous avons donc la deux poids, deux mesures. Nous croyons donc que l'amnistie générale devrait être accordée aux étudiants, et ce, pour plusieurs raisons.

Records de contestations

Des accusations criminelles peuvent amener un dossier/casier judiciaire qui serait néfaste pour la future carrière des étudiants. Un casier judiciaire empêche de pouvoir faire partie d'un ordre professionnel, ce qui veut dire par exem-

ple qu'ils ne pourront plus être: infirmier, avocat, ingénieur, médecin... Le Québec va donc manquer de travailleurs dans des domaines qui en ont vraiment besoin.

Nous assistons en ce moment à des records de contestations en ce qui concerne les amendes pour excès de vitesse. Ajoutons à cela les quelque 4000 contraventions qui ont été données lors des manifestations étudiantes en plus de la norme des tickets contestés chaque année, cela donne un système judiciaire pris à la gorge. Il serait donc normal de le désengorger en annulant les amendes aux inculpés et en retirant les accusations criminelles.

Ceux qui sont contre l'amnistie générale diront que les manifestations ont coûté 15 millions de dollars en heures supplémentaires pour le SPVM et qu'il ne faudrait pas répercuter la facture aux contribuables qui n'avaient rien à faire avec ce conflit.

Nous en convenons: le peuple n'a pas à payer pour les décisions douteuses/coûteuses du SPVM (faire sortir un camion d'anti-émeute tous les soirs même si certaines manifestations ne comportaient qu'une trentaine de manifestants), mais ce à quoi ces braves gens n'ont pas pensé, c'est que les contestations coûteront très cher à l'État, car les mineurs et les étudiants pauvres auront tous le droit à l'aide juridique qui est financée par l'entremise des taxes et des impôts.

Engorgement des tribunaux

Une surutilisation de l'aide juridique (qui coûtera nettement plus cher que les amendes) amènera des hausses de taxes qui seront payées par les contribuables, ce qui, évidemment, n'est pas dans l'intérêt de tous. Si le gouvernement n'applique pas l'amnistie générale, les étudiants qui contesteront leurs amendes se présenteront en cour vers la fin de l'année 2013.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine: Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé); INFORMATION POLITIQUE: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); INFORMATION CULTURELLE: Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre) (pupitre); INFORMATION ÉCONOMIQUE: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); INFORMATION INTERNATIONALE: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (communis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Karl Retimo-Parazzelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction); DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bédard (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ: Jean de Billy, Jennifer Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Desjard, Amel Elimam, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE: Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION: Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

MAFIA

La mafia, «ce n'est pas une société honorable. [...] C'est le public qui paie».

SUITE DE LA PAGE 1

le «Fabulous Fourteen».

Joseph Pistone a indiqué que les méthodes de travail sont diverses. Par exemple, les matériaux de construction de base (notamment le ciment) sont sous le contrôle de la mafia, ce qui permet de fixer les prix, a-t-il mentionné. De plus, des entreprises sont créées de toutes pièces alors que d'autres, déjà en activité, sont prises d'assaut par la mafia.

Chose certaine, les chantiers coûtent plus cher lorsque la mafia s'y implique. Et ce coût est toujours transféré à la population, a indiqué l'ancien policier. La mafia, «ce n'est pas une société honorable. [...] C'est le public qui paie».

Selon son témoignage, la rentabilité des activités de la mafia dans l'industrie de la construction est grande dans les régions les plus peuplées et où l'on retrouve un haut taux de syndicalisation. De plus, Joseph Pistone a expliqué l'importance de développer des réseaux, notamment chez les politiciens ou les entrepreneurs qu'il est facile de corrompre avec de l'argent ou en trouvant leurs faiblesses (dette, drogue, sexe, par exemple) et ainsi les intimider et les menacer.

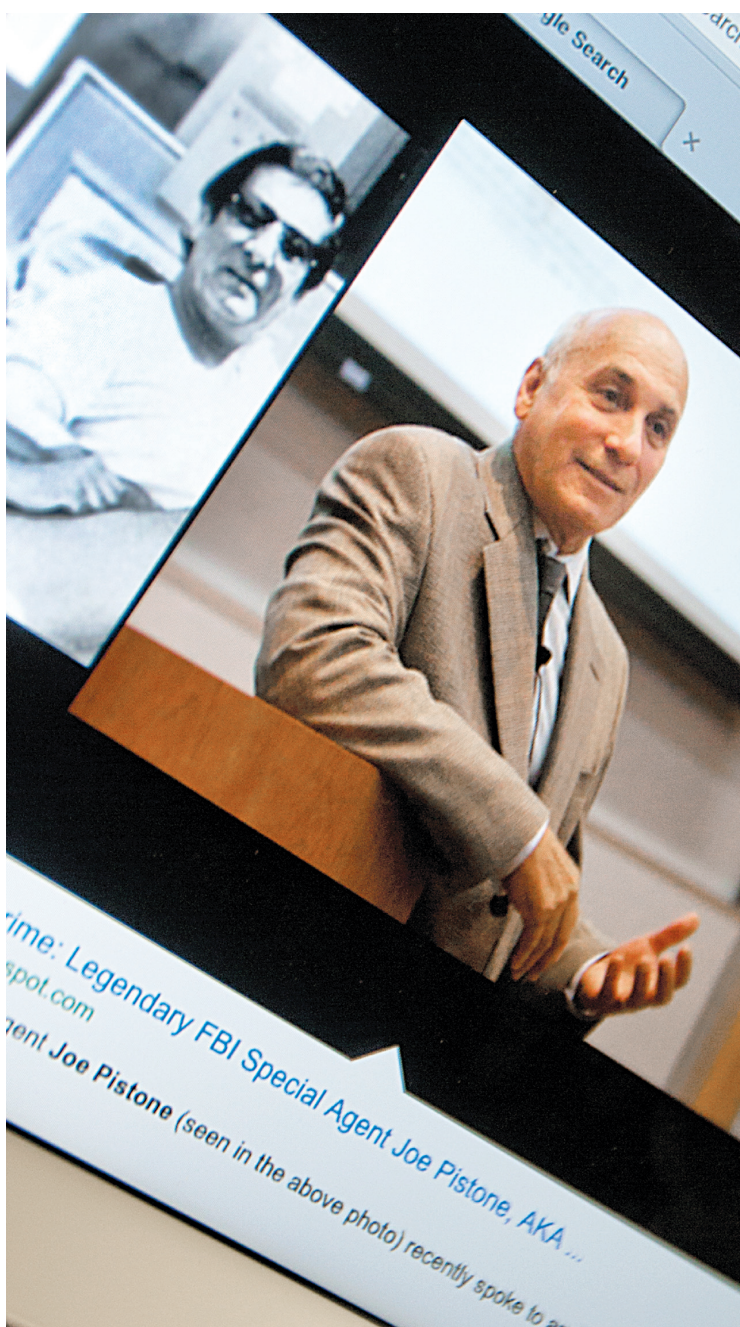
Mais il faut dénoncer tout chantage, a-t-il soutenu. «Le crime organisé ne peut fonctionner sans corruption.»

Liens entre la mafia new-yorkaise et montréalaise

Joseph Pistone a également abordé brièvement les liens entre la famille Bonanno de New York et la mafia montréalaise. Il a relaté des voyages à Montréal d'un des membres du clan pour rencontrer Cotroni qui dirigeait alors une «faction» de la famille Bonanno.

Aujourd'hui encore, les mafiosi de New York brasseraient des affaires avec Montréal. D'ailleurs, M. Pistone a rappelé que la famille Bonanno avait fait appel à un tireur montréalais pour participer au meurtre de trois capos (capitaines) qui s'étaient rebellés. Il s'agit de Vito Rizzuto, le parain présumé de la mafia montréalaise qui purge une peine aux États-Unis. M. Rizzuto doit quitter la prison d'ici la mi-octobre.

Ces événements remontent à 1981. Joseph Pistone, alias Donnie Brasco, s'était fait ordonner d'abattre le quatrième mafieux concerné. C'est à ce moment-là que le FBI a décidé



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des photos d'archives de l'ancien agent du FBI Joseph Pistone, alias Donnie Brasco, qui a infiltré le clan Bonanno, à New York.

de mettre fin à l'opération.

Ironiquement, lorsque l'infiltration de Pistone fut révélée, la mafia n'y croyait pas et pensait plutôt que Donnie Brasco avait été kidnappé. En six ans, en effet, Donnie Brasco avait fait du chemin au sein de la mafia et tissé des liens pour démontrer que le clan avait toutes les raisons de lui faire confiance.

Joseph Pistone s'était forgé une identité crédible. Pour se préparer à approcher la mafia, il a reçu une formation en gemmologie et il a appris à neutraliser les systèmes d'alarme et à forcer les coffres-forts. Donnie Brasco avait tout du petit rece-

leur. Mais il a dû se montrer patient. Pendant environ six à sept mois, il a fréquenté un bar où de nombreux clients étaient liés à la mafia avant d'avoir un premier contact.

Son travail d'infiltration aura entraîné une vingtaine de procès et plus de 200 condamnations de dirigeants de la mafia. Son histoire a inspiré le film *Donnie Brasco*. Mais il n'y a rien de romantique dans ce qu'a raconté Joseph Pistone, qui a insisté sur le fait que mentir, voler, tricher et tuer est légitime dans le monde de la mafia.

Le Devoir

Des mesures de sécurité exceptionnelles pour Joseph Pistone

Le témoignage de Joseph Pistone a nécessité des mesures de sécurité exceptionnelles puisque la tête de cet ancien agent du FBI est mise à prix depuis son infiltration de la mafia new-yorkaise à la fin des années

1970. La commission Charbonneau a ordonné aux médias de ne pas filmer ou photographier M. Pistone. Il est toutefois permis de diffuser des images déjà publiées. M. Pistone a témoigné caché par un paravent.

GENTILLY

SUITE DE LA PAGE 1

qu'elle n'avait toujours pas rencontré les responsables d'Hydro-Québec pour faire le point sur l'avenir de Gentilly-2. Elle a dit vouloir tenir cette rencontre «à très court terme», sans donner davantage de précisions. «Je vais rencontrer Hydro-Québec pour avoir l'ensemble de l'information et les détails.» Chose certaine, cette rencontre devrait permettre de faire le point sur les sommes déjà engagées par la société d'État en vue d'une réfection qui était acquise lorsque le gouvernement Charest était au pouvoir. Selon les données inscrites dans le rapport annuel 2011 d'Hydro-Québec, quelque 850 millions ont été investis jusqu'à présent.

Hydro-Québec n'a pas voulu préciser par ailleurs les coûts de la mise hors service de Gentilly-2 ou la valeur des actifs qui devront être radiés en cas de fermeture. Dans un bref courriel, on a indiqué que ces informations devraient être inscrites dans un «rapport complet sur les implications et les conditions relatives à la fermeture de la centrale» que le Parti québécois a commandé à la société d'État. Dans son dernier rapport annuel, Hydro-Québec évalue la valeur nette des «immobilisations corporelles» de la centrale nucléaire à 1,2 milliard de dollars.

Commission parlementaire

La Coalition Avenir Québec (CAQ) a réclamé lundi la tenue d'une commission parlementaire pour étudier l'épineuse question de l'avenir de Gentilly-2. «Nous vivons dans un régime parlementaire et, afin de respecter le choix démocratique des électeurs, c'est au Parlement de trancher certaines questions, pas au gouvernement d'agir de façon arbitraire. Nous sommes d'avis qu'une majorité de parlementaires est en faveur d'une décision juste et éclairée», a affirmé le porte-parole de la CAQ en matière de Ressources naturelles, François Bonnardel. Mais la deuxième opposition a dit ne pas vouloir prendre position. «Nous acceptons les conclusions du rapport final qui s'appuiera sur des faits», a-t-il dit.

Si les péquistes refusent cette option, la CAQ entend présenter une motion pour forcer le gouvernement à se rallier à cette idée. Selon M. Bonnardel, une telle motion devrait être adoptée «sans difficulté». En position minoritaire, le gouvernement Marois pourrait en effet se faire imposer la tenue de cette commission si libéraux et caquistes s'allient. Mais selon ce qu'a confirmé



KEVIN BISSETT LA PRESSE CANADIENNE

La centrale nucléaire de Point Lepreau, au Nouveau-Brunswick, dont la remise à neuf devrait coûter plus de 2,4 milliards.

au Devoir le bureau du leader parlementaire du gouvernement, le Parti québécois serait ouvert à l'idée de tenir une commission parlementaire. On pourrait y inviter Hydro-Québec à venir présenter toutes les données nécessaires pour bien évaluer les coûts de la réfection et de la mise hors service de Gentilly-2. On pourrait aussi y rendre public un rapport qu'aurait préparé la société d'État dans les derniers mois et qui conclurait, selon les informations qui circulent, à la nécessité de fermer la centrale nucléaire.

Les libéraux ne s'opposent pas, pour le moment, à la tenue d'une commission parlementaire. Mais on veut d'abord mettre sur pied un «comité d'actions stratégiques» afin de faire le point sur les impacts d'une éventuelle fermeture des installations de Bécancour, en décembre prochain. Ce comité devrait notamment inclure des élus locaux, des spécialistes du nucléaire et des gens du milieu des affaires.

Des députés de l'opposition,

des syndicats et des représentants des chambres de commerce y ont pris part. Le président de la chambre de commerce de Trois-Rivières, Patrick Charlebois, réclame lui aussi une commission parlementaire. «Si on peut faire un sommet pour discuter de la question de la hausse des droits de scolarité, il me semble qu'on pourrait faire une commission parlementaire pour débattre d'un dossier qui représente des milliards de dollars.»

M. Charlebois juge que le fonds de diversification économique de 200 millions de dollars promis par les péquistes est «insuffisant». Martine Ouellet n'est pas de cet avis. «Avant de parler de bonifier le montant, est-ce qu'on peut voir ce qu'on peut faire avec ça? Le 200 millions, c'est un levier. Ce n'est pas ça qui va tout régler. C'est un levier financier pour aller chercher davantage d'argent. Je trouve que c'est déjà un bon montant pour attirer des projets. Il faut travailler avec le milieu des affaires, les municipalités, etc.» Une rencontre devrait avoir lieu sous peu, a promis la ministre.

Avec la collaboration de Robert Dutrisac et d'Antoine Robitaille
Le Devoir

CAQ : Martel n'a pas la même position que Bonnardel

«Moi, je souhaite que les travaux de réfection se fassent», a dit d'emblée le nouveau député caquiste Donald Martel à propos de la réfection de Gentilly, au sortir de la conférence de presse. Cette position contraste avec celle du «ni-ni» présentée par le député François Bonnardel quelques minutes plus tôt: la CAQ «ne prend position ni pour la réfection ni pour le déclassement de la centrale», a-t-il soutenu. M. Martel rappelle que la position de son chef, François Legault, pendant la campagne électorale, était

celle d'un «préjugé favorable» à la réfection. «Il faut que ça se fasse dans un contexte économique acceptable et dans un contexte de sécurité environnementale», a toutefois précisé M. Martel. Ancien candidat du Parti québécois en 2007, M. Martel soutient ressentir plus «d'insécurité devant le déclassement» qu'une réfection de Gentilly-2. «On ne sait pas comment ça se passe, cette opération-là. [...] on n'a pas beaucoup de références», a-t-il déclaré.

Antoine Robitaille

BUREAU-BLOUIN

SUITE DE LA PAGE 1

fours jeunesse-emploi ou promouvoir l'idée de bureaux de vote dans les cégeps et les universités, par exemple. Mais, surtout, il compte développer l'idée de la création d'un Conseil des générations, initiative qu'il avait présentée l'an dernier en commission parlementaire, à la suite de l'abolition du Conseil permanent de la jeunesse, celui de la famille et des aînés. «Plutôt que de conseiller sur un pan de la société, il faudrait voir comment les politiques publiques peuvent être plus respectueuses de l'équité intergénérationnelle», soutient-il.

Homme de compromis, disait-on. «Le conflit a contribué à monter les générations les unes contre les autres. Les jeunes ont eu l'impression de se faire refiler la facture alors que les plus vieux ont l'impression inverse et croient que les jeunes devraient payer leur part.» Le cabinet n'en est pas encore saisi, mais il croit en cette initiative qui devrait intéresser Pauline Marois. «Je crois que ça tient à cœur à la première ministre qui veut savoir comment recoudre les plaies, comment éviter que les derniers mois laissent des cicatrices au tissu démocratique», souligne-t-il, avec ce sens inné de la formule.

Léo Bureau-Blouin promet de ne pas faire de l'accessibilité aux études pour les jeunes son seul combat. «Je ne suis pas l'homme d'une seule

cause. Mais je vois la question de l'égalité des chances comme la meilleure porte vers l'ascenseur social.» Le sommet sur l'enseignement supérieur que tiendra son gouvernement est surtout, pour lui, une occasion de voir la jeunesse marquer des points.

Vie de député

Outre ses responsabilités parlementaires, il aura à assumer ses fonctions de député de Laval-des-Rapides. Entre les représentations dans la circonscription et des séances de sourires et de poignées de main, il devra être à l'écoute des citoyens et tenter de devenir l'expert de tous les dossiers qu'ils porteront à son attention. Comment compte-t-il s'en sortir? «Un citoyen est venu me voir pour un enjeu très précis concernant les accidentés du travail. J'ai dû être honnête et lui dire que je ne connaissais pas cette problématique.» Et alors qu'on croit le coincer, voilà qu'il poursuit du tac au tac en expliquant comment il a commandé des notes d'information, a réussi à démêler les relations entre la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et celle des lésions professionnelles, et à forger un début de piste de solution.

Pratiquement impossible à mettre en boîte, le jeune homme de 20 ans a réponse à tout. Ou maîtrise parfaitement l'art de l'esquive, en rhétorique, ce savant mélange de langue de bois et de candeur dont il use et, peut-être même, abuse. Il pèse ses mots, mijote ses déclarations au point de rappeler la journaliste en fin de

journée pour vérifier s'il s'est bien fait comprendre sur un point plus litigieux.

Bref, les déclarations à l'emporte-pièce où il sort de ses gonds, ce n'est pas son genre. «Je n'ai pas un tempérament sanguin. Je ne me fâche pas souvent, ce n'est pas ma façon de faire. Je suis plutôt porté vers le compromis», lance-t-il pour expliquer cette impression de maîtrise de soi qu'il donne, malgré la lourde pression qui pèse sur ses épaules. «Il faut créer une distance entre la notoriété et soi-même. Un peu comme le médecin prend des distances face à son patient», poursuit-il en toute sagesse. Certains rageaient devant ses allures de jeune premier promu à un brillant avenir.

Et là encore, il désarme, parant d'avance toute critique. «Je ne suis pas con. Je suis conscient que je ne fais pas l'unanimité chez les étudiants, au même titre qu'un politicien ne fera jamais l'unanimité au sein de la population», répond-il lorsqu'on lui rappelle les huées à son endroit de la Coalition large de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (CLASSE), le soir des élections.

Il prend même les devants en reconnaissant d'emblée ses erreurs. Lors d'une entrevue à l'émission de Paul Arcand, sur les ondes de 98,5 FM, il a laissé échapper que l'indexation des droits de scolarité, que prône le parti québécois, était un «compromis acceptable». «J'ai fait une erreur, a-t-il reconnu. C'est une erreur, car, ultimement, je crois que ce n'est pas à moi de décider quel serait le compromis acceptable. Je

ne veux pas avoir l'air de celui qui prend les décisions avant même d'avoir rassemblé les acteurs.»

Profiter de l'effervescence

S'il s'est lancé en politique un peu par hasard — il dit avoir pris goût à la chose au fil de son implication dans l'association étudiante du Cégep de Saint-Hyacinthe, puis comme président de la fédération étudiante collégiale du Québec —, il maintient l'avis qu'il a fait en «toute connaissance de cause». «Il y a quelque chose qui se passe, et je veux profiter de cette effervescence», dit-il. Grande aurait été sa déception de perdre aux élections, mais les défaites font partie du jeu. «Je ne conçois pas la politique comme une carrière», note le jeune député. Il se dit conscient que, pour toutes sortes de raisons, sa présence à l'Assemblée nationale pourrait être de courte durée. De toute façon, rien de pire pour lui que «des politiciens qui restent pour rester».

Ainsi, tout en se réjouissant d'un bel accueil de ses collègues députés, Léo Bureau-Blouin entend suivre du mieux qu'il peut les conseils de ses homologues d'expérience. En particulier celui de Louise Harel, qui lui a un jour suggéré d'accomplir ses objectifs du jour avant de se coucher, de façon à pouvoir partir la tête haute, si tel devait être le cas. Et il promet à tous ceux qui se sont inquiétés de le voir interrompre ses études qu'il fera tout pour s'inscrire à un certificat en droit dès qu'il en aura l'occasion.

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390